GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

COLLECTION **RAPPORT**

EAU POTABLE 2025

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC

Cartographie des activités du Département de l'eau

Eau potable *Assainissement* *Mutualisé*

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES
métiers du petit cycle de l'eau

1. Préservation des Ressources et qualité de l'eau
2. Exploitation eau potable réseaux et sources
3. Relation aux abonnés
4. Exploitation des réseaux d'assainissement
5. Raccordement et contrôle des projets externes
6. Traitement des Eaux Usées
7. Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

8. Electromécanique - Informatique Technique
9. Direction - Stratégie
10. Connaissance et Gestion Patrimoniale
11. Animation Démarche Qualité ISO 9001
12. Travaux
13. Achats
14. Gestion administrative et financière

Belledonne
Massif des Écrins
1
Sources
1
Puits champs captant
Drac : Rochefort
Romanche : Jouchy Pré Grivel
Les Javaux
Eybens
Assainissement
non collectif
1
6
Drac et Romanche
8
1
Reservoirs
(traitement éventuel)
Activité
industrielle
2
3
Accueil usager
Pont-de-Claix
2
4
12
Vercors
Accueil usager
Seyssinet-Pariset
Drac
3

Sommaire

03 Édito

04 L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois

05 Fiche d'identité du service

07 Faits marquants généraux

08 Perspectives

09 L'année en photos

10 Les agent-e-s

11 Les agent-e-s du service public d'eau potable

12 Informations sociales sur le personnel des régies

13 Les instances de réprésentation du personnel

14 Actualités du personnel

15 La préservation des ressources

16 Le patrimoine naturel

17 Bilan des activités quotidiennes

19 Projets conduits

20 La production d'eau

21 Le patrimoine technique

22 Bilan des activités quotidiennes

24 Projets conduits

25 La distribution d'eau

26 Le patrimoine technique

27 Bilan des activités quotidiennes

29 Projets conduits

30 L'état des réseaux : le rendement et les fuites

32 La qualité du service à l'usager

33 Les moyens pour la qualité du service à l'usager

34 Bilan des activités quotidiennes

36 Projets conduits

37 Les investissements et travaux

38 Les activités du service travaux

39 Bilan des activités quotidiennes des travaux

41 Les projets menés pour les travaux

42 Bilan d'année de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau

43 La gestion financière

44 Le prix de l'eau potable 2026...

45 ... Et son utilité

46 La santé financière du service d'eau potable

48 Gourvernance et contrôle analogue

49 Présentation des instances

50 Bilan des délibérations de l'année

51 Projets conduits pour la gouvernace

52 Le contrôle contractuel de la SPL EDGA

53 Défense exterieure contre l'incendie

54 Le patrimoine technique de la D.E.C.I.

55 Bilan des activités quotidiennes de la D.E.C.I.

57 Bilan financier des la défense extérieur contre l'incendie

58 Annexes

Activités du département de l'eau

CERTIFIÉES ISO 9001, 14001 ET 45001 SAUF MENTION CONTRAIRE

1 Préservation des Ressources et qualité de l'eau / Production eau potable Drac Romanche

- Connaitre la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

2 Exploitation eau potable réseaux et source

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- DECI

3 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
  - L'accueil physique et téléphonique
  - L'agence en ligne
  - Les mails
  - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

4 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP

5 Raccordement et contrôle des projets externes

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- Gestion des demandes de raccordements
- Contrôle et suivi des projets externes

6 Traitement des Eaux Usées

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service [four]

7 Gestion Territoriale de l'Eau Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

8 Electromécanique - Informatique Technique

- Informatique technique des réseaux eau et assain. [hors Aquapole]
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

9 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques
[financier, pénal, orientations Règlement de Service: domanialité]
- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité
[régie et opérateurs privés]
- Organiser la qualité de la relation avec l'usager

10 Connaissance et Gestion Patrimoniale

- Connaitre le patrimoine, son état, son environnement
- Connaitre et maitriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

11 Animation QSE

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil [utilité de la DQ, mise en place des indicateurs]
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

12 Travaux

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'investissement
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

13 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

14 Gestion administrative et financière Eau et Assainissement

- PPI
- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

Eau potable — *Assainissement*
Gestion territoriale de l'eau — *Pilotage et support mutualisés*

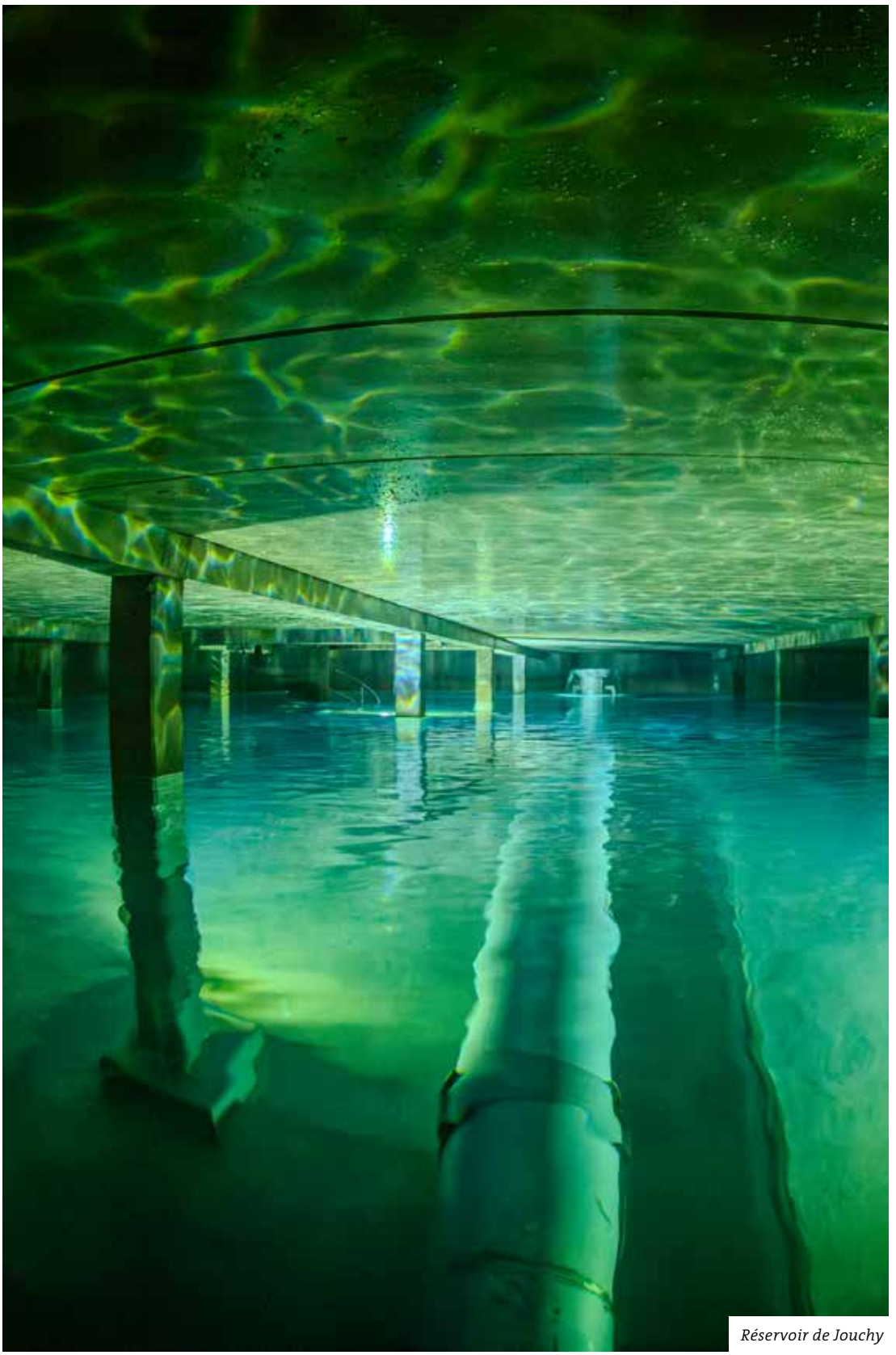

Réservoir de Jouchy

Édito

LAURA
SIEFERT
Vice-présidente en charge du cycle de l'eau

« Chères usagères, chers usagers du service public de l'eau potable,

L'année 2025 marque l'aboutissement d'une transformation engagée depuis plusieurs années pour renforcer durablement le service public de l'eau. L'intégration complète des activités de production, de distribution et d'ingénierie d'exploitation, anciennement confiées à la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes, est désormais pleinement effective. Le petit cycle de l'eau est aujourd'hui structuré autour de trois directions complémentaires : exploitation (252 ETP), études et travaux (37 ETP), administration et finances (43 ETP). Cette organisation permet de mutualiser les compétences autour de l'eau potable et avec la régie assainissement, de consolider les fonctions supports et de développer des unités spécialisées, notamment pour les travaux d'exploitation et la recherche de fuites. Ceci permet une meilleure efficacité dans la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et de leur renouvellement. La performance des réseaux d'eau potable est le premier élément clé pour limiter la pression sur les ressources ! L'année 2025 consacre également une étape majeure avec l'obtention de la triple certification ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail). À l'issue d'un audit approfondi conduit par AFNOR, cette reconnaissance a été accordée pour la première fois à l'ensemble des métiers du petit cycle de l'eau. Elle témoigne du professionnalisme des équipes et de notre exigence en matière de qualité de service, de responsabilité environnementale et de conditions de travail.

Ce bilan s'inscrit dans une dynamique plus large engagée depuis six ans, marquée par de profondes évolutions conduisant à la maturité du Département de l'Eau : harmonisation du prix de l'eau, structuration du petit cycle de l'eau, reprise en régie des métiers techniques, renforcement de la cybersécurité, renouvellement des déclarations d'utilité publique des champs captant, consolidation des liens territoriaux avec le Grésivaudan, mise en conformité du parc de défense extérieure contre l'incendie, et déploiement des schémas directeurs. Ce travail constant est aujourd'hui récompensé par la confiance du public : plus de 90 % des habitants de la métropole déclarent boire l'eau du robinet. Nous avons la chance d'avoir des sources d'eau potable de grande qualité et en quantité sur le territoire de la Métropole. Il est important de préserver ces ressources, les équipes travaillent pour cela sur le renouvellement des Déclarations d'Utilité Publique des deux champs captant principaux, mais aussi à la protection des sources de coteaux.

Le changement climatique et ses impacts sur la disponibilité en eau nous impose également de travailler sur le partage de ces ressources, avec les territoires voisins et entre les différents usages. C'est le sens du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau qui a été engagé en 2025 avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan, animé par le SYMBHI. Ce travail va se poursuivre dans les années à venir et permettra je l'espère de créer une culture commune sur notre territoire autour des enjeux liés à l'eau. Je tiens à remercier l'ensemble des agents pour leur engagement au quotidien à faire fonctionner ce service vital et essentiel à chacun d'entre nous. Plus que jamais, le Département de l'Eau affirme son engagement pour un service public performant, solidaire et résolument tourné vers l'avenir.

Bonne lecture à toutes et à tous. »

Construction salle des pompes - Rochefort

L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois

Le territoire grenoblois est marqué par la présence des trois massifs de Belledonne, de la Chartreuse, et du Vercors, ainsi que par les confluences du Drac et de la Romanche mais aussi du Drac et de l'Isère. Cette géographie a favorisé le développement de nombreux réseaux rudimentaires d'eau dès le début du XIXe siècle. Ils reliaient habituellement de petites ressources à une fontaine publique alimentant une partie des communes situées à flanc de montagne. Ces aménagements contrastaient avec la plupart des grandes villes françaises qui concentraient leurs efforts sur quelques sites de production majeurs.

Une deuxième phase de développement eut lieu dans le tournant du siècle dernier, avec la création de deux sites majeurs de production d'eau potable :

- en 1885, la ville de Grenoble impulse la construction du captage de Rochefort dans la nappe alluviale du Drac. Ce projet, né sous l'influence du mouvement hygiéniste et de l'essor industriel (industrie gantière et cimentière d'abord, puis de la houille blanche) initie la création d'un service public de l'eau desservant la ville,
- en 1947 est créé le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) pour l'alimentation de la couronne grenobloise. Le SIERG lance la construction des captages de Jouchy et Pré Grivel dans la nappe alluviale de la Romanche.

Ces deux sites ont progressivement mis à disposition du territoire de très grandes quantités d'eau naturellement filtrées par leurs sous-sols alluvionnaires. Au cours du temps, l'exploitation à faible coût de cette richesse de qualité a contribué au développement démographique et industriel du territoire.

Les origines de Grenoble-Alpes Métropole remontent au lancement du SIEPURG (Syndicat Intercommunal d'Études des Problèmes d'Urbanisme de la Région Grenobloise) en 1966. Devenu communauté de communes en 1994, puis communauté d'agglomération en 2000, cette structure adopte son nom définitif de Grenoble-Alpes Métropole en 1996. Le décret N°2014-1601 du 23 décembre 2014 l'a transformée au 1er janvier 2015 en Métropole, qui impliquait le transfert de la compétence eau potable depuis les structures historiques vers la Métropole. Elle est désormais propriétaire et autorité organisatrice des ouvrages d'eau potable. Afin de mener à bien la gestion du service, elle s'est dotée d'une régie de l'eau potable par délibération du 19 décembre 2014, appuyée par la SPL Eaux de Grenoble Alpes dont elle est actionnaire majoritaire.

Fiche d'identité du service

Sur le territoire, la gestion de l'eau potable doit être assurée sur un bassin de vie de 55 000 ha présentant des dénivelés de plus de 700m (allant de 215m à 1000m).

La population de la Métropole avoisine les 450 000 habitants. La Métropole fournit également de l'eau potable au Grésivaudan (pour environ 23 000 habitants et deux entreprises utilisatrices d'eau). La topographie montagneuse conduit à une répartition très inégale de la démographie, allant de 160 000 habitants sur Grenoble à 80 habitants à Mont-Saint-Martin. Il faut noter également l'existence de très nombreux hameaux montagnards alimentés par la Métropole et souvent déconnectés du réseau principal.

Sous l'autorité du directeur des régies eau potable et assainissement, le personnel assure la mise en œuvre des compétences eau potable et défense extérieure contre l'incendie. La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services supports entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services.

Par ailleurs, les services de la Métropole réalisent pour le compte de la régie, certaines missions (assistance juridique, suivi de la dette, enregistrements comptables, questure, logistique locaux et véhicules, ressources humaines, informatique, ...). Ces frais de structure sont remboursés forfaitairement par la régie de l'eau potable au budget général de la Métropole.

LES USAGERS

465 600
Habitants

24 M m³/an
Consommation autorisée (hors export)

180 617
Abonnés

LE RÉSEAU

153
Réservoirs

86,02 %
Rendement global

6 203 u
Equipements de DECI publics et privés

57
Captages exploités

124
Points de captages

1 726 km
Linéaire (adduction et distribution)

LES MOYENS

332 ETP
Personnel des Regies eau et assainissement

47 ETP
Personnel de la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes

22,1 M€
Budget de la compétence eau potable (Fonctionnement)

14,2 M€
Budget de la compétence eau potable (Investissement)

ORGANISATION DES ACTIVITÉS

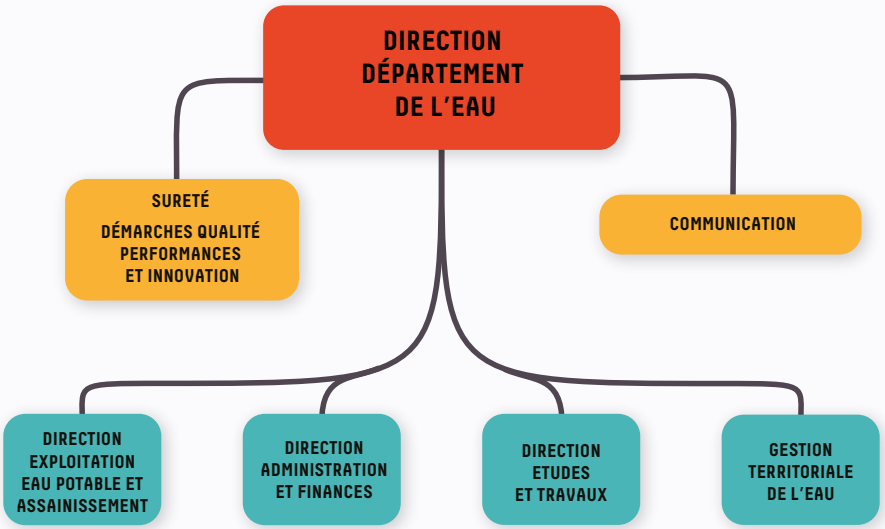

Réservoir de Bresson

Faits marquants généraux

01

Certification Qualité Sécurité Environnement de l'ensemble du petit cycle de l'eau

Pour cette année 2025, l'objectif était d'étendre la triple certification QSE aux autres activités déjà certifiées, à savoir :

- préservation des ressources en eau,
- exploitation des réseaux d'eau potable et sources,
- exploitation des réseaux d'assainissement,
- électromécanique,

Informatique technique,

- raccordement et contrôle des projets externes,
- programmation et réalisation des gros travaux patrimoniaux,
- gestion administrative et financière.

Cet objectif a été atteint, c'est désormais l'ensemble du petit cycle de l'eau qui est certifié Qualité, Sécurité et Environnement.

02

Réformes des redevances de l'Agence de l'Eau

A la suite de la loi de finances pour 2024, un arrêté du 2 octobre 2024 introduit plusieurs modifications concernant les redevances de l'Agence de l'Eau liées à l'eau et à l'assainissement, effectives au 1er janvier 2025.

Les redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par de nouvelles redevances : une pour la consommation d'eau potable et deux pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, dont les collectivités sont responsables.

La redevance de prélèvement d'eau potable est maintenue et inchangée.

Le montant des redevances de performance est variable selon l'état du réseau, mais reste mineur par rapport à la redevance consommation.

03

Nouvelle organisation du département au 1er janvier 2025

Il a été décidé par le Conseil Métropolitain de reprendre en régie les missions de distribution confiées à Eaux de Grenoble Alpes au 1er Janvier 2025.

La reprise d'activités de la SPL EDGA, au sein du Département de l'Eau a amené à mettre en œuvre une nouvelle organisation.

Les évolutions organisationnelles principales sont :

- des objectifs prioritaires de performance technique avec la création d'une unité performance hydraulique,
- une cohérence avec la mise en œuvre de services mutualisés répondant aux besoins des régies eau potable et assainissement avec la création d'une unité raccordements et suivi des projets eau et assainissement,
- la création d'une unité ingénierie d'exploitation au sein de la direction études et travaux,
- la réunion des métiers de la connaissance (SIG et patrimoine) dans une cellule unique.

Perspectives

01

Projet de Territoire pour la Gestion des Eaux (PTGE)

Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), créés par l'État en 2015 sont des démarches concertées visant à équilibrer durablement besoins et ressources en eau, en priorité dans les zones en déficit. Pilotés par les préfets et les Agences de l'eau, ils reposent sur un diagnostic (usages, ressources, besoins des milieux, volumes prélevables, vulnérabilité climatique) puis sur un plan d'actions de 6 ans.

Par délibération le 26 septembre 2025, la Métropole a acté l'engagement de cette démarche.

Le SYMBHI la porterait avec une gouvernance associant collectivités, usagers, citoyens et comité scientifique. Un diagnostic territorial (300 000 € HT, financé à 70 % par l'Agence de l'eau) est prévu en 2026.

Le service de la participation citoyenne de la Métropole a été sollicité et pourrait porter le volet concertation et appui la définition de la gouvernance.

02

Nouveau Règlement Départemental de la DECI

En 2026 devrait être adopté par la préfecture de l'Isère le nouveau règlement départemental de la Défense extérieure contre l'incendie.

Cette modification devrait réévaluer les besoins en couverture incendie (débit, pression, éloignement entre PEI) pour les bâtiments à risques courants ordinaires et importants ainsi que pour les pour les bâtiments agricoles.

Il devrait également repréciser les périodicité des contrôles techniques et les PEI couvrant des besoins propres et particuliers (ERP, ICPE, ensembles immobiliers...

03

Nouvelle Feuille de Route du Département de l'eau

En 2025, la Département de l'eau a engagé la rédaction de sa future feuille de route pour la période 2026-2032.

Il s'agit d'un document de pilotage rassemblant les services du Département autour de projets structurant.

Les 3 lignes directrices sont la préservation de l'environnement, la durabilité du patrimoine et la qualité du service public.

Ce document réunit les projets d'envergure politique, ceux contractualisés avec des tiers (AERMC..) et ceux à portée uniquement interne ainsi que les enjeux financiers.

L'année en photos

Janvier

Fuite rue Dugesclin à Grenoble.

Avril

Remplacement de vannes stratégiques au carrefour Vallier–Catane à Grenoble.

Juin

Dans le cadre du projet d'alimentation en eau de meilleure qualité pour Saint-Georges-de-Commiers et Notre-Dame-de-Commiers, une fresque murale de 54 m², réalisée en 2025 sur une station de pompage, allie sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et embellissement durable du paysage local.

Mars

Remplacement d'un by-pass et d'un tuyau vieillissant de 55 ans à la station de pompage de Rochefort, réalisé en 14 heures grâce à une préparation rigoureuse pour sécuriser notamment l'alimentation en eau de Grenoble.

Juillet

Exposé aux chutes de blocs depuis 1929, le captage d'eau potable de Saint-Paul-de-Varces à fait l'objet, à l'été 2025, d'un chantier spectaculaire de sécurisation (ancrage de blocs, filet métallique, remplacement de conduite, etc.), mené par des cordistes et hélicoptère, pour protéger durablement cette ressource vitale pour la commune.

PARTIE 1

Les agents et les agentes

LES AGENTS ET LES AGENTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

← *Thibaut, agent d'exploitation et de maintenance réseau d'eau potable*

01

Le personnel de la régie de l'eau potable

La Régie de l'eau potable est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux de la totalité des communes métropolitaines. Ses agents assurent principalement les missions de préservation, de production et de distribution d'eau pour les réseaux dont la Régie a la gestion.

↓ *Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique aux Javaux*

02

Le personnel mutualisé avec l'assainissement

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, la commande publique, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale et le service travaux, la gestion des raccordements et le contrôle des projets externes.

← *Vincent (service Relève Eaux de Grenoble Alpes)*

03

Le personnel de la SPL EDGA

Deuxième opérateur de la métropole, l'Eaux de Grenoble Alpes emploie 47 personnes. Elles assurent les missions de relève, facturation, recouvrement et une partie de la relation aux abonnés du territoire.

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	Eau potable et DECI (métiers terrain)	Assainissement (métiers terrains – dont EIT)	Services Mutualisés technico-administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
	De 171200 à 171219	De 171100 à 171124	De 171000 à 171051 sauf 171010	De 171000 à 171219 sauf 171010
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	125	111	96	332
Effectif moyen à l'année (ETP)	124	106	94	324
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.24	19	7	20	56
Stagiaires de la FP au 31.12.24	0	0	0	0
Agents de droit public CDI au 31.12.24	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.24	Non concerné	Non concerné	1	1
Détachés au 31.12.24	23	50	41	114
Agents de droit privé CDI au 31.12.24	74	49	30	153
Agents de droit privé CDD au 31.12.24	2	5	4	11
Apprenti au 31.12.24	7	0	0	7
Sexe des agents au 31 décembre				
Femmes	11	13	58	82
Hommes	114	98	38	250
Tranches d'âge des agents au 31 décembre				
Âge < 20 ans	3	0	0	3
Âge : [20 - 30]	19	8	8	35
Âge : [30 - 40]	29	21	12	62
Âge : [40 - 50]	31	33	36	100
Âge : [50 - 60]	37	38	30	105
Âge : [60 - 70]	6	11	10	27
Mouvements « dans l'année »				
Arrivées, renforts et remplacements	51	12	9	72
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	13	8	9	30
Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)				
Taux d'absentéisme	10 %	8,5%	2,3%	7,9%
Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	7	6	2	15
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	1	1	0	2
Nombre d'accidents de trajet/travail sans arrêt	3	9	1	13
Taux de fréquence	35,1 %	35,2 %	13,2 %	28,8 %
Taux de gravité	2 %	3,81 %	0,03 %	2,32 %
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	251	67	37	352
Nombre total de jours de formation	500	295	273	1068
Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail	167	182	12	361

En 2025, le service distribution de la SPL EDGA a rejoint les équipes du département de l'eau de Grenoble Alpes Métropole, 36 employés ont été transférés majoritairement des CDI de droit privé. Le nombre d'agents détachés est en progression (+16%), évolution allant de pair avec une baisse du nombre d'agents titulaires (-18%).La majorité relative du personnel (40%) se situe dans la tranche d'âge [50-60[, ce qui induira des départs massifs en retraite dans les 10 prochaines années. Les très nombreuses actions sécurité renforcées depuis mars 2023 avec l'arrivée du responsable sécurité (sensibilisations, séminaires sécurité, 1/4H sécurité, visites managériales, formations...) commencent à porter leurs fruits avec une baisse du taux de fréquence des AT et un taux de gravité divisé par 2. Toutefois le nombre d'accidents du travail reste élevé (15 avec arrêt et 13 sans arrêt).

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise.

Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE des salariés des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

En 2025, 10 séances ont eu lieu ayant traité les sujets suivants (non exhaustif) :

• aquapole : Exploitation : Point sur le dispositif d'urgence mis en place en fin d'année,

• tableau de calcul des temps de repos en astreinte,

• retour enquête Malakoff,

• nouveaux horaires, Heures de nuit,

• travaux définitifs et déménagements provisoires pôle abonnés Eau de Seyssinet,

• désengagement sécurité sociale sur les arrêts maladie, impact, prise en compte via prévoyance.

COMITÉ TERRITORIAL (CT)

Le comité technique (CT) est une instance de dialogue social composée de représentant.e.s du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

CT 22/05/25 (pour avis)	Présentation du plan forte chaleur 2025
CT 22/05/25 (pour avis)	Règlement des astreintes service GTE – surveillance des systèmes d'endiguement
CT 03/06/25 (pour avis)	Règlement des astreintes service GTE – surveillance des systèmes d'endiguement
CT 19/06/25 (pour info)	Elections professionnelles 2025 - renouvellement du CSE des régies
CT 16/19/25 (pour avis)	Mise à jour de la note d'organisation du temps de travail du personnel d'exploitation du service réseaux eau et sources : intégration d'horaires d'été dans le cycle de travail du personnel affecté à l'équipe travaux
CT 30/10/25 (pour info)	Bilan intégration des agents de la commission locale de l'eau (CLE) au SYMBHI
CT 30/10/25 (pour avis)	Règlement des astreintes des régies eau potable et assainissement

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social.

Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

ACTUALITÉS DU PERSONNEL

Elargissement des formations à l'IMT

En 2022, la Régie Eau Potable engageait un partenariat avec l'Institut des métiers techniques (IMT) pour la création d'une filière locale d'apprentissage de niveau CAP « agent de la qualité de l'eau » afin de pallier le manque de formation régionale, et résoudre la problématique de départ massif à la retraite du personnel d'exploitation.

Chaque année, le contenu de cette formation s'enrichit avec la création de 3 bancs d'essais entre 2022 et 2024 et la consolidation du programme de validation.

Ce centre de formation sur les métiers de l'eau cette formation rencontre un succès marqué, les classes ont été élargies de 6 à 9 élèves pour la session CAP en 2 ans et ouvertes aux reconversion en 1 an pour toute personne de moins de 30 ans et en contrat professionnalisation après 30 ans.

En 2025, la formation aux métiers de l'eau a encore passé un cap avec le développement de formation interne au personnel technique et administratif du département de l'eau. Trois nouveaux modules dispensé en interne leur sont proposés :

- métier de l'eau (niveau de base),
- initiation métier de l'eau potable & réglementation,
- formation interne contrôleurs aep / ass – deci.

D'autres modules de formation internes ont également été créés pour faire monter en compétence et faire de la transversalité entre les agents.

Le succès était au rendez-vous avec des dizaines de personnes volontairement inscrites pour ces formations internes.

Journée du Département de l'Eau

Le mardi 7 octobre 2025 a eu lieu la traditionnelle journée du Département de l'eau et Direction des régies, moment dédié aux 350 agents qui la composent.

Cette année marque les 25 ans du transfert de la compétence assainissement, les 10 ans du transfert de la compétence eau potable, autant d'anniversaires qui ont conduit à cette journée particulière.

Comme chaque année des visites et ateliers ont été organisés par et pour les agents, afin de connaître et faire connaître son métier.

A 10h30, c'est à Alpexpo que les agents se sont retrouvés pour les présentations des points forts de l'année et les actualités de chaque service. Cette année la réunion fut rythmée par les interventions de la troupe de théâtre d'improvisation Imp'Acte. A la fin des présentations, un buffet déjeunatoire attendait les agents afin de prolonger ce temps d'échanges et de partage.

Cette journée s'ancre, au fil du temps, comme « le » moment dédié à l'ensemble des agents, un remerciement pour le travail de l'année et une pause accordée pour se réunir et se connaître. Un temps fort, singulier et unique.

Elections professionnelles du Comité Economique et Social (CSE)

Grenoble-Alpes Métropole compte, parmi ses effectifs, des salariées et salariés de droit privé travaillant au sein des régies assainissement / eau potable. Le CSE a été élu, dans le cadre des élections professionnelles obligatoires qui se sont déroulées, par vote électronique, le 7 novembre 2025 pour un mandat de 4 années. Ces représentantes et représentants sont issus d'une liste commune intersyndicale (CGT, CFDT et Syndicat des agents des eaux). Les membres du CSE (11 membres titulaires et 11 membres suppléants)ont pour principales missions :

- d'assurer les intérêts des salariées et salariés sur les évolutions économiques et organisationnelles du travail,
- de mener les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) pendant lesquelles sont fixées les augmentations salariales et les avantages sociaux,
- de contribuer à la promotion de la santé et de la sécurité au travail pour les salariées et salariés des régies au sein des instances existantes de la Métropole : Formation Spécialisée en matière de santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT).

Le CSE dispose d'un budget propre dédié aux activités sociales et culturelles. Une plateforme Internet : https://club-employes.com permet de profiter de nombreux avantages sur des thèmes variés.

Depuis le 1er janvier 2020, le CSE constitue l'unique instance représentative du personnel de droit privé de la collectivité. Cette instance a fusionné et remplacé les 3 anciennes instances : comité d'entreprise (CE), déléguées et délégués du personnel (DP), et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

PARTIE 2

La préservation des ressources

LE PATRIMOINE NATUREL

L'eau potable distribuée a 3 origines principales :

← *Puits du Drac*

01

Le champ captant du Drac (Rochefort)

Les eaux de Rochefort sont prélevées dans la nappe alluviale du Drac (champ captant du Drac situé à Varces) et pompées à environ 30m de profondeur. Le champ captant bénéficie d'un des plus grands périmètres de protection de captage d'Europe avec 2 329 hectares, dont 500 de protection absolue. Une partie importante est classée en Réserve Naturelle Régionale (RNR des Isles du Drac).

← *Puits de la Romanche*

02

Le champ captant de la Romanche (Jouchy et Pré-Grivel)

Les eaux de Jouchy et Pré Grivel sont prélevées dans la nappe alluviale de la Romanche sur les communes de Vizille (Pré Grivel) et de Saint Pierre de Mésage (Jouchy), à environ 30m de profondeur. Ce champ captant est protégé par un périmètre de protection de 324 hectares, dont 12,5 hectares de périmètre immédiat et absolu.

Drac et Romanche. Les eaux de ces 2 champs captants sont distribuées sans aucun traitement. C'est une spécificité rare en Europe.

← *Captage Arthaud à Seyssins*

03

Les autres ressources

De nombreuses sources gravitaires sont situées sur les contreforts des 3 massifs (Vercors, Chartreuse et Belledonne) et 2 puits en nappe. L'exploitation de ces ressources locales permet l'économie d'installations d'adduction et de pompage, elles nécessitent généralement des traitements de désinfection compte tenu d'une filtration naturelle insuffisante.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRÉSERVATION

Champ captant du Drac

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE DUP

Tout captage exploité pour un usage d'eau potable doit avoir une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui précise la quantité de prélèvement d'eau autorisée sur le milieu, les limites des différents périmètres de protection et les servitudes associées. Cette procédure qui passe par une phase d'études, des avis d'hydrogéologues, une enquête publique (...) est longue et prend plusieurs années.

Parmi les 57 captages utilisés par la Métropole, 14 n'ont pas de DUP dont 6 ont été identifiés comme étant pérennes dans le cadre du schéma directeur. Par ailleurs, les 4 captages de la ROMANCHE (Jouchy et Pré Grivel) et du DRAC (Rochefort et puits des Iles) alimentent 90% de l'agglomération et ont des DUP très anciennes qui ont besoin d'être révisées.

La priorité a été portée sur ces 10 captages pour l'obtention d'un arrêté de DUP .

Captages Prioritaires	Nombre captages	Avancement obtention DUP (2024)	Avancement obtention DUP (2025)
JOUCHY et PRE GRIVEL (VIZILLE/SAINT PIERRRE DE MESAGE)	2	48%	63%
DRAC ET PUITS DES ISLES (VIF/VARCES)	2	42%	50%
CROZ/FONTFROIDE et RUISSET (SARCENAS)°	3	59%	63%
EZY / SAINT JEAN (NOYAREY)	2	56%	56%
MATHIEUX (SECHILIENNE)	1	4%	4%
JONIER (LE GUA)	1	55%	55%

A noter que les dossiers EZY / SAINT JEAN (NOYAREY), JONIER (LE GUA) ont été déposés à l'ARS pour la nomination d'un hydrogéologue agréé en octobre 2024.

Une programmation globale a par ailleurs été mise en place pour l'ensemble des ressources de Grenoble Alpes Métropole à l'horizon 2035.

RÉVISION DE LA DUP DES CAPTAGES DE SEYSSINS

Les captages de Seyssins, constitués de quatre sources, assurent l'alimentation en eau potable de plus de 6 000 habitants. À ce jour, ils ne disposent pas de ressource de substitution.

Ils sont encadrés par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) datant de 1995, qui définit les périmètres de protection et les servitudes associées, sur la base d'études réalisées dans les années 1980.

Depuis lors, les connaissances scientifiques ainsi que le contexte territorial ont évolué. Dans ce cadre, la collectivité a engagé une étude afin d'évaluer l'adéquation des dispositifs de protection existants au regard des enjeux actuels.

Cette analyse met en évidence l'étendue de l'aire d'alimentation des captages, ainsi que l'évolution des usages du territoire, notamment liée au développement du secteur du Haut-Seyssins et à des projets agricoles tels que celui de la Ferme des Arcelles à Seyssinet-Pariset. Ces éléments appellent une attention particulière afin de garantir la préservation durable de la ressource.

Au regard de ces éléments, il a été décidé d'engager une révision de la DUP des captages de Seyssins. Le dossier préalable à la visite de l'hydrogéologue agréé sera déposé auprès de l'ARS en 2026.

Par ailleurs, le diagnostic des ouvrages a permis d'identifier un programme de travaux visant à améliorer leur fonctionnement.

DIAGNOSTICS DES OUVRAGES ET TRAVAUX

135 ouvrages de captage ont été transférés des communes à la Métropole en 2015.

La Métropole a élaboré en 2025 une grille d'évaluation de l'état de ces ouvrages afin d'établir un programme d'investissement pluriannuel pour la mise en conformité de ces ouvrages (rénovation , sécurité, sureté, mesure des débits, accès, ...) :

- travaux de sécurisation contre les chutes de blocs du captage des MOUSSES à Saint Paul de Varces (rénovation des installations, amélioration du fonctionnement, mise en conformité),
- sécurisation du captage de la GORGE par le captage de VIGNES à Saint Barthélémy de Séchilienne,
- étude technique du nouveau captage de PLATRES, recherche de l'obtention des autorisations foncières, dossiers administratifs... à Saint Barthélémy de Séchilienne,
- finalisation des travaux de sécurisation du captage des ARCELLES à Seyssins.

PROJETS CONDUITS POUR LA PRÉSERVATION

01

Plaquette changement climatique

Les derniers rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) prévoient des effets importants du changement climatique sur les ressources en eau.

Afin d'évaluer l'impact du changement climatique sur les 2 principales ressources qui alimentent 90 % des besoins de l'agglomération (captages du DRAC et de la ROMANCHE), la Métropole a lancé en 2024 une étude pour évaluer les conséquences à moyen (2050) et long terme (2100) des différents scénarios d'évolution climatique ; les résultats de ce travail sont synthétisés dans une plaquette disponible auprès des services.

03

Nettoyage du Ruisseau du Jonier

Un traçage colorimétrique a mis en évidence une connexion entre le captage d'eau potable et le cours d'eau de Jonier à Le Gua.

Un dépôt de déchets anciens a été identifié dans le ruisseau, en amont du captage.

Après avoir vérifié l'absence d'impact sur la qualité de l'eau, une opération de nettoyage a été mise en place, prise en charge au double titre des compétences eau potable et GEMAPI.

Au final, près d'1 km de linéaire du cours d'eau a été inspecté et nettoyé.

02

Travaux de sécurisation du captage des Mousses à Saint-Paul-de-Varces

Le captage des Mousses à Saint-Paul-de-Varces est sans doute l'un des plus vertigineux. Situé sous la falaise du Vercors, il faut 45 minutes de marche depuis le parking 4x4 le plus proche pour y accéder, avec une fin de trajet équipé d'une ligne de vie type via-ferrata.

Cette année, le captage a été sécurisé contre les chutes de blocs qui menaçaient de le détruire par l'installation d'une « casquette anti-bloc », d'ancrages de rochers et de protection de conduite. Les ouvrages et conduites ont également été rénovés et leur fonctionnement optimisé.

Pour ce chantier inhabituel, tous les travaux ont été réalisés encordés par une entreprise spécialisée, et le matériel héliporté.

Le montant global de l'opération est de 200 000 € HT.

PARTIE 3

La Production d'eau

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE PRODUCTION

← *Bresson - réservoir de stockage*

01

L'adduction

Les conduites d'adduction transportent l'eau prélevée sur les captages vers les réservoirs de stockage. La Métropole recense 223 km de réseau d'adduction.

← *Réservoir Jouchy*

02

Le stockage

La topographie de la région grenobloise a conduit les services d'eau à s'équiper de nombreux points de stockage pour garantir l'alimentation de multiples lieux d'habitation avec des pressions adaptées. Sur le territoire métropolitain, 153 réservoirs ont été recensés dont 10 sont en arrêt définitif de service.

← *Analyseur de chlore*

03

Le traitement

À l'inverse des autres ressources, l'eau distribuée depuis les champs captant du Drac et de la Romanche (environ 90% des besoins) ne nécessite aucun traitement pour satisfaire aux exigences sanitaires. Toutefois, pour garantir la sécurité des usagers, l'intégralité du réseau est équipée d'appareils de traitement de secours..

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRODUCTION

LES VOLUMES PRODUITS

Les volumes sont disponibles dans l'annexe des « volumes circulants ».

	2021	2022	2023	2024	2025
Total Production	34 865 240 m^3	35 391 921 m^3	35 798 703 m^3	36 153 978 m^3	36 248 975 m^3
Évolution	+ 1,7%	+1,5%	+1,1%	+1,2%	-0,01%

LA CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Contrôle de qualité de l'eau sur site avec Rafaël Farley, apprenti à la régie.

La qualité de l'eau est surveillée par deux démarches : le suivi réglementaire et l'autosurveillance interne. Le premier est administré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et répond aux attentes fixées dans la réglementation française en termes de nature des analyses à réaliser et de leur fréquence. Les résultats sont exposés à travers les bilans annuels ARS distribués aux usagers chaque année avec la facture. Le second est un contrôle complémentaire organisé par l'exploitant pour une meilleure réactivité en cas d'anomalie.

Une synthèse des deux modes d'analyse permet de mettre en valeur une évaluation représentative de la qualité générale de l'eau des réseaux de la métropole.

Contrôles réglementaires (ARS)		2021	2022	2023	2024	2025
Taux de conformité microbiologique	Nb prélèvement total	1462	1210	1413	1413	1363
	Nb prélèvements conformes	1451	1201	1396	1400	1357
	Taux de conformité (%)	99,25%	99,26%	98,78%	99,08%	99,56%
Taux de conformité physicochimique	Nb prélèvement total	597	198	612	352	298
	Nb prélèvements conformes	593	196	585	352	294
	Taux de conformité (%)	99,33%	98,99%	95,6%	100%	98,66%

LE NOMBRE DE RESTRICTIONS DE CONSOMMATION

Les restrictions de consommations d'eau en 2025 sont liées à la diminution forte de disponibilité de la ressource en eau potable durant la période estivale sur la commune ce Claix hameau Savoyère et Saint-Barthélémy-de-Séchilienne hameau Sapey. Ces restrictions ont permis de limiter les usages non-indispensables de l'eau potable et ainsi garantir un accès à l'eau sans arrêt de la continuité de service.

RÉSULTATS D'ENQUÊTES SUR LES NON-CONFORMITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'ARS

En 2025, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 99,56% sur le réseau de distribution avec 1363 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 98,66% sur 298 prélèvements sur le réseau de distribution. Ces taux de conformité moyens sont stables dans le temps et traduisent de très bons résultats notamment cette année. Ce bilan met en évidence la très bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire en situation habituelle. A noter que la majorité de l'eau distribuée présente cette qualité sans nécessiter le moindre traitement, ce qui est unique en France pour des volumes aussi importants.

Les non-conformités microbiologiques mineures ont été constatées dans les communes de Bresson (1 NC sur 8 prélèvements), Eybens (1 NC sur 15 prélèvements), Vaulnaveys-le-Bas (2 NC sur 17 prélèvements), Le Gua (1 NC sur 21 prélèvements et Vizille (1 NC sur 26 prélèvements). Ces indicateurs sont calculés sur la base du nombre de rapport non-conformes réceptionnés pour le compte de l'Agence Régionale de Santé.

Leur faible nombre traduit souvent un défaut relatif au domaine privé de l'usager contrôlé aléatoirement plutôt qu'une mauvaise qualité du réseau de distribution public d'eau potable. Ces développements bactériens affectent le plus souvent l'eau provenant de sources issues de sous-sols qui ne permettent pas une filtration naturelle suffisante de l'eau, en particulier lors des épisodes pluvieux intenses qui lessivent les sols. Dans une moindre mesure, une pollution bactérienne peut aussi trouver son origine dans un ouvrage de stockage (réservoir) vieillissant ou être favorisée par le surdimensionnement des réservoirs associés à la défense incendie. Ces écarts sont pris en gestion sous 24h donnent systématiquement lieu à des actions de recontrôles et des travaux ou actions correctifs.

Filtration de l'eau brute aux Bits à Séchilienne

LE NOMBRE D'INTERRUPTION NON PROGRAMMÉE DES RÉSEAUX DRAC ET ROMANCHE

Les réseaux Drac et Romanche sont les voies majeures d'acheminement d'eau potable de la Métropole et du Grésivaudan. Tous les efforts sont déployés pour éviter les interruptions de service non programmées sur ces conduites.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'interruptions de service non programmées des réseaux Drac et Romanche	0	0	0	0	0

PROJETS CONDUITS POUR LA PRODUCTION

01

Travaux de renouvellement du bypass de la station élévatoire de Rochefort

La station élévatoire de Rochefort est la plus grosse station de pompage de la Métropole. Elle relève de 40 mètres un volume de 45000 m3 d'eau par jour vers le réservoir principal.

Construite en 1968, les canalisations qui s'y trouvent sont en acier peint de diamètre 1000 mm. Celles-ci présentent des points de corrosion localisés sur les soudures qui créent des fuites. En 2025, le service production Drac/Romanche a réalisé la première phase de renouvellement de ces canalisations par des tuyaux neufs en acier inox. Les anciennes canalisations seront progressivement

02

Travaux de réfection d'étanchéité de la coupole du puits PR1

SCette année, le puits principal des captages de Rochefort a vu son étanchéité intégralement rénovée. Avant travaux, l'étanchéité présentait des défauts, quelques infiltrations et des traces de réparations anciennes en mauvais état.

La rénovation a rendu son aspect neuf à l'ouvrage, d'un blanc brillant aveuglant sous le soleil !

03

Eboulement au captage de Rif Tronchard à Saint-Egrève.

Fin janvier 2025, un éboulement remarquable s'est produit à proximité immédiate des ouvrages. 200 m3 de roche se sont détachées de la falaise, et ont descendu la pente par le lit du Rif Tronchard. Une inspection a été organisée avec RTM pour diagnostiquer les conséquences sur les ouvrages d'eau potable ainsi que le lit du cours d'eau.

L'enquête a conclu à l'absence d'impact sur les ouvrages.

PARTIE 4

La distribution d'eau

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA DISTRIBUTION

← *Remplacement d'une conduite percée*

01

Les conduites

Les conduites de distribution transportent l'eau depuis les réservoirs de stockage jusqu'à l'abonné. La Métropole recense 1 503 km de réseau de distribution.

← *Ventouse*

02

Les organes hydrauliques : les points de fragilité

Le réseau de Grenoble-Alpes Métropole est parsemé d'accessoires essentiels permettant d'en contrôler le comportement hydraulique. Il compte 359 régulateurs de pression et 1 072 ventouses (certaines étant sur les réseaux d'adduction).

La maintenance préventive de ces appareils est au cœur de la politique d'exploitation des réseaux. Assurer leur entretien régulier permet de restreindre les coupures d'eau vécues par les usagers à l'imprévisible (casses de conduite, accidents etc...).

← *Compteur d'eau*

03

Les compteurs

Chaque abonné au service est équipé d'un compteur permettant d'établir une facture sur la base d'une relève annuelle. Il y a 175 000 compteurs sur le réseau.

L'âge du parc est disponible en annexe « pyramide des âges ».

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DISTRIBUTION

Suite à l'intégration des équipes d'EDGA au sein de la Régie, une nouvelle organisation a été travaillée qui doit aboutir à la centralisation d'un certain nombre d'activités : pilotage du parc compteur, surveillance des débits, recherche de fuite terrain, pilotage de l'activité travaux.
2025 a été une année de transition où ces activités ont été centralisées (y compris la sous traitance) uni-quement sur le secteur centre et le secteur Nord-Ouest d'où la décomposition présentée ci-dessous.

LES CONDUITES : BILAN DES RECHERCHES DE FUITES ET DE LEUR RÉPARATION

	Equipes centralisées	Equipes en secteur	Total
Recherche de fuite 2023 (Régie + EDGA)	-	-	659
Recherche de fuite 2024 (Régie + EDGA)	-	-	502
Fuites localisées à la RDF 2025	253	53	306
	Equipes centralisées	**Pilotage secteur**	**Total**
Interventions sur canalisation 2023 (Régie + EDGA)	-	-	122
Interventions sur canalisation 2024 (Régie + EDGA)	-	-	106
Interventions sur canalisation 2025	119	8	127
Interventions sur branchements 2023 (Régie + EDGA)	-	-	253
Interventions sur branchements 2024 (Régie + EDGA)	-	-	211
Interventions sur branchements 2025	43	6	49

LES ORGANES HYDRAULIQUES : BILAN DU CONTRÔLE PRÉVENTIF

Les régulateurs et les ventouses sont des points névralgiques d'un réseau d'eau.

Un dysfonctionnement de ces appareils conduit à des interventions d'urgence et parfois des interruptions de services qui peuvent être évitées par une maintenance préventive organisée.

Pour cela, la Régie d'exploitation de l'eau potable planifie un contrôle préventif annuel ou tous les deux ans (selon les organes).

Depuis 2024, le rythme des contrôles des régulateurs et des ventouses passe pour les :

- régulateurs a une fois tous les 2,5 ans en alternant contrôle simple et contrôle avec démontage ;
- ventouses a une fois tous les 5 ans.

Ce nouveau rythme est conforme aux prescriptions constructeur et libérera du temps aux équipes pour engager le contrôle préventif des vannes stratégiques. Le rythme de 1 an avait été fixé en 2021 pour dresser un inventaire des équipements et engager la culture préventive tout en améliorant la connaissance des agents de leur réseau. Ces objectifs sont atteints.

Bilan du contrôle préventif des régulateurs au 31.12.2025

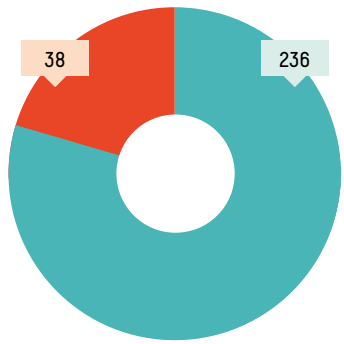

Bilan du contrôle préventif des ventouses au 31.12.2025

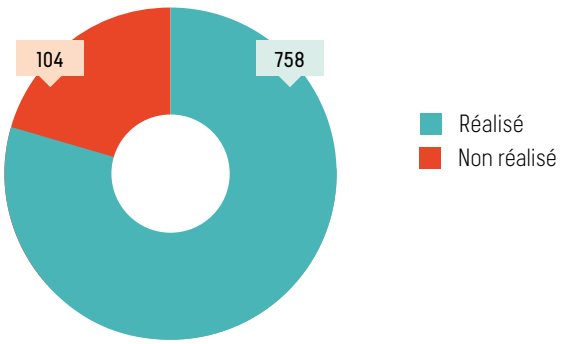

LES COMPTEURS : BILAN DU RENOUVELLEMENT

La pyramide des âges est disponible en annexe.

Le budget prévoyait 10 000 compteurs à renouveler.
En 2025, 9 489 compteurs ont été renouvelés.

	2022	2023	2024	2025
Compteurs remplacés	9 317	10 272	10 627	9 489

↑ *Thibaut intervient sur un compteur*

PROJETS CONDUITS POUR LA DISTRIBUTION

01

Fusion pôle distribution EDGA/GAM création du service réseaux eau et sources

Dans le cadre de la fusion, il a fallu repenser en grande partie l'organisation du service puisque l'organisation historique de la Régie était axée sur la polyvalence et sur la sectorisation géographique au contraire de l'organisation d'EDGA qui était axée sur la spécialisation et la centralisation.

Une organisation cible a été définie reprenant les points forts des deux organisations et a conduit à de notables changements :

- évolution de la territorialisation avec transfert de communes de secteur à secteur,
- création de la nouvelle unité Performances hydrauliques regroupant les activités centralisées à savoir le pilotage des compteurs, le pilotage et la réalisation de travaux, la surveillance des débits et la recherche de fuite terrain.

Cette nouvelle organisation a été expérimentée sur le secteur Nord-Ouest et a donné des résultats probants à savoir 47 fuites localisées dans le premier trimestre 2025 et 42 interventions de nos équipes travaux.

L'année 2025 s'est également accompagné d'un plan de formation important pour prendre en compte les évolutions de l'organisation. Cela s'est traduit notamment pour les agent d'EDGA par une montée en compétence sur les activités de qualité de l'eau et de régulation.

02

Evolution démarche qualité vers la sécurité et l'environnement

Un travail a été effectué tout au long de l'année 2025 sur le renforcement de la culture sécurité et environnementale au seins du service.

Sur la partie sécurité, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- systématisation des ¼ d'heure sécurité,
- réalisation des visites de terrain avec pour les activités centralisées débriefing de ces fiches et échanges avec les agents,
- intégration des EPI, échelles et matériel de levage à la GMAO Carl,
- réalisation de certaines notices de poste.

Sur la partie environnement, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- inventaire des produits chimiques en secteur,
- affichage des FDS simplifiées,
- mise en place du tri sélectif.

L'ÉTAT DES RÉSEAUX : LE RENDEMENT ET LES FUITES

LE RENDEMENT DU RÉSEAU PUBLIC

	2021	2022	2023	2024	2025
Total production en m³	34 865 240	35 391 921	35 798 703	36 153 978	36 248 975
Total exportation en m³	6 468 793	6 969 983	7 295 866	7 152 077	7 229 847
Total importation en m³	2 035 031	1 631 177	1 238 590	1 323 597	380 939
Total consommation en m³ (rapporté sur 365jours)	25 293 570	24 753 802	24 436 236	24 426 846	24 287 074
dont estimation sans comptage	*328 631*	*690 840*	*281 504*	*534 355*	*869 688*
dont consommation de service	*124 194*	*112 901*	*87 586*	*297 763*	*111 172*
Rendement global GAM	87%	85,7%	84,3%	84,3%	86,02%
Seuil réglementaire GAM	76,2%	76,0%	76,5%	76,5%	75,11%
Volumes perdus dans les fuites en m³	4 823 777	5 305 191	5 998 652	5 998 652	5 122 300
Indice linéaire de pertes (ilp)	8,4 m³/km/j	9,2 m³/km/j	10,6 m³/km/j	10,6 m³/km/j	8.2 m³/km/j

L'année 2025 a vu une réduction importante des volumes importés du Grésivaudan. En effet, nous avons alimenté la majeure partie des communes de la Tronche et de Meylan par l'eau Du Drac en substitution de l'eau des sources de la DHUY.

On observe également une amélioration significative du rendement de l'agglomération avec une réduction des pertes en eau de plus de 800 000 m3 par rapport à l'année 2024.

La consommation facturée a diminué en 2025 avec l'arrêt du forfait de lavage voirie de Grenoble (- 200 000m³), ainsi qu'avec l'arrêt de certaines activités industrielles (Vencorex, la plateforme Arkema de Jarrie).

Cela est encore trop tôt pour savoir si ces résultats encourageants sont le fruit de notre nouvelle organisation mais les points suivants y ont significativement contribué :

- centralisation de l'activité de RDF (terrain) sur le secteur Centre et sur le secteur Nord Ouest,
- pilotage de l'activité travaux à 100% sur le secteur Centre et sur le secteur Nord Ouest,
- déploiement de la méthode de suivi mensuel des rendements sur la totalité des secteurs avec généralisation des plans d'actions,
- harmonisation des méthodes de calcul : volumes de services et volumes non comptés avec une évaluation plus proche de la réalité,
- fiabilisation de la donnée issue de Waterp avec méthode unique.

L'année 2026 devrait voir s'étendre la centralisation de la RDF terrain sur un nouveau secteur (NE) et le pilotage des travaux sur la totalité des secteurs de manière à continuer la transition d'organisation entamée.

En outre et de manière à gagner en efficacité, le généralisation de la mise en place de chambres de sectorisation sur les secteurs urbains (Saint Martin d'Hères notamment) doit nous permettre de diviser le débit de nuit et de cibler plus rapidement les secteurs fuyards.

LA CONFORMITÉ AU SEUIL RÉGLEMENTAIRE

En 2016, les rendements ne dépassaient pas le seuil réglementaire pour 16 réseaux communaux.

En 2023 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 2 réseaux communaux.

En 2024 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 7 réseaux communaux.

En 2025 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 3 réseaux communaux.

Conformité des rendements au seuil réglementaire 2025

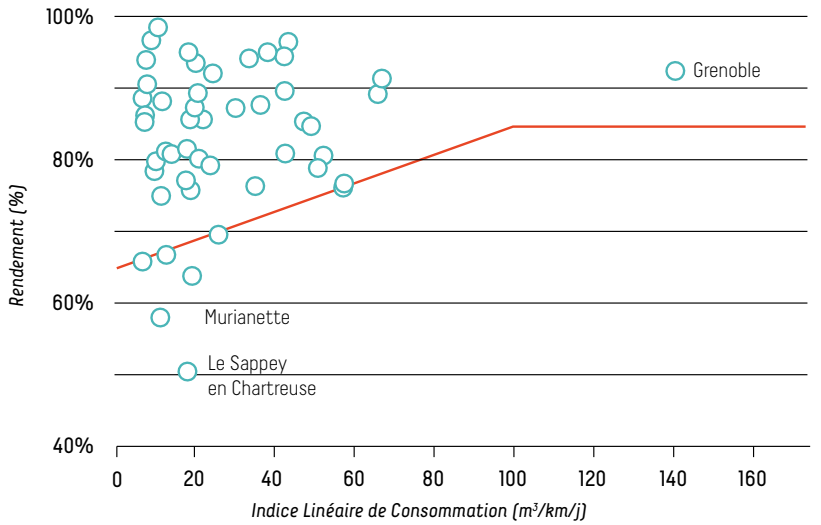

De manière globale, les résultats sont satisfaisants même si 3 communes ne sont pas réglementaires et une dizaine de communes trop proches des seuils réglementaires.

Les actions suivantes doivent nous aider à progresser :

1. pour les communes avec un ILC important (Saint Martin d'Hères, La Tronche, Vizille,...), un travail de réflexion en terme de sectorisation doit être mené dans les années à venir,
2. pour les communes avec un ILC plus faible (Quaix En chartreuse, Notre Dame de Commiers,...), une réactivité accrue dans la localisation puis le traitement des fuites doit être travaillé.

Les point suivant se doivent d'être notés :

1. l'installation d'un point de comptage au niveau du Rondeau a permis de calculer pour la première fois un rendement de réseau uniquement sur le réseau de distribution de la ville de Grenoble. Le rendement est en nette amélioration puisqu'il franchit les 92%,
2. les interventions terrain de la RDF a permis de réduire significativement le débit de nuit de la commune de Saint Egrève le faisant passer de 100 m3/h à 20 m3/h.

PARTIE 5

La qualité du service à l'usager

LES MOYENS POUR LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

← *Facture d'eau*

01

Un prix inférieur à la moyenne nationale

Pour une consommation de 120 m3, le prix moyen 2025 de l'eau et de l'assainissement moyenne est de 3,42 €/m3 TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France.

← *Leïla, Marine et Rosalie accueillent les usagers au pôle abonnés de Saint-Martin-d'Hères*

02

La disponibilité du service 24h/24

La relation directe entre les usagers et le service public d'eau potable est assurée par :

- 4 sites d'accueil des abonnés à Grenoble, Seyssinet-Pariset, le Pont de Claix et Saint Martin d'Hères ;
- un standard téléphonique commun aux régies eau potable et assainissement ;
- un standard d'astreinte (nuit et week-end).

← *Chantier nocturne à Muriannette en 2022*

03

Les astreintes techniques

La Régie d'exploitation est organisée pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d'exploitation et d'intervention d'urgence, y compris la nuit, le week-end et les jours fériés.

Une rotation hebdomadaire du personnel d'astreinte garantit la disponibilité de huit agents d'exploitation et d'un cadre. Des chantiers de nuits sont aussi organisés pour limiter les nuisances au trafic et à la consommation.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA RELATION À L'USAGER

LES ABONNÉS DU SERVICE

	2021	2022	2023	2024	2025
Nb d'abonnés	170 346	172 369	174 125	179 121	180 617

A partir de 2024, le mode de calcul du nombre d'abonné change. Tout compteur faisant l'objet d'une facturation permanente est désormais considéré comme abonné soit 4930 abonnés supplémentaires.

L'ACCUEIL PHYSIQUE DU PUBLIC

- Dans les 3 secteurs de la régie de l'eau potable, 4 319 visiteurs ont été accueillis.
- À Vaucanson, 5 539 visiteurs ont été accueillis.

Un tiers des visites concerne la mise en place de facilités de paiement et un quart concerne la souscription ou la résiliation d'abonnement au service.

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES

L'activité téléphonique a représenté pour le service public de l'eau 119 356 appels.

- 38 826 appels téléphoniques ont été pris en charge par le personnel de la Régie.

Le temps moyen d'attente avant mise en relation a été mesuré à 12 secondes.

- 80 530 appels téléphoniques ont été pris en charge par le personnel d'EDGA.

Le temps moyen d'attente avant mise en relation a été mesuré à 31 secondes.

- Après déduction des abandons rapides et des appels hors heures ouvrées, le taux de réponse global de 2025 est de 95,7 %.

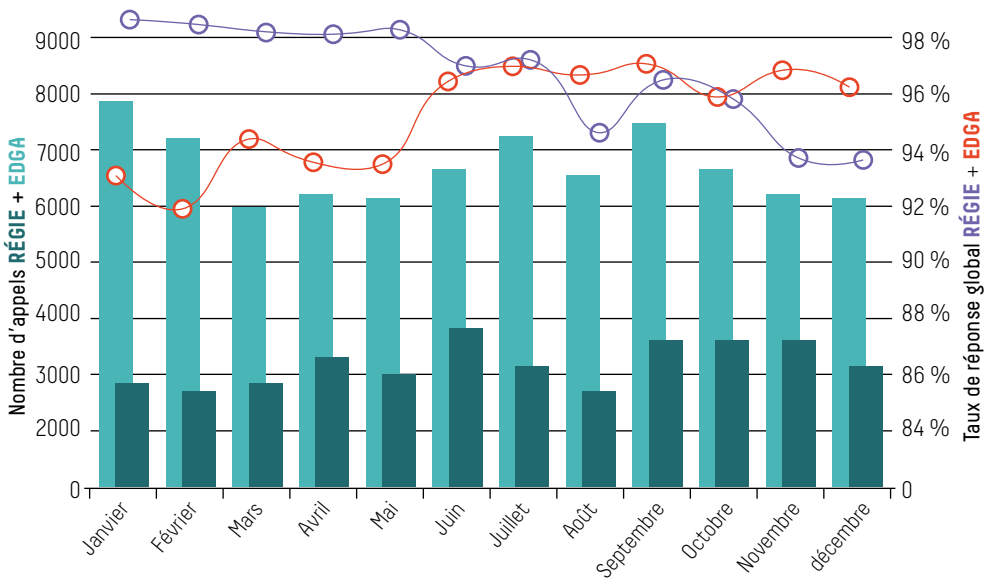

LES DEMANDES ÉCRITES (DONT RÉCLAMATIONS)

Le taux de réclamation P155.1 est disponible en première annexe.

La Régie reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique et autorité organisatrice. Les sujets portent fréquemment sur les limites d'intervention des domaines publics et privés.

La SPL EDGA reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique mais surtout en lien avec sa mission de facturation et de recouvrement. Les courriers qui lui parviennent concernent le plus souvent des erreurs de facturation, des problèmes d'accès au site internet ou les délais de traitement.

	Courriers reçus	Délai moyen de réponse (j)
Total	2 701	5,54
Courriers de réclamation	18	53

LE RECOURS À LA MÉDIATION DE L'EAU

Ces dossiers portent soit sur des litiges concernant des fuites en domaine privé, soit sur des cas de surconsommation d'eau potable. On constate une diminution du nombre de recours à la médiation de l'eau.

	2021	2022	2023	2024	2025
Dossiers liés à l'exploitation Régie					
Nombre de dossiers	7	7	7	12	2
Dossiers liés à l'exploitation SPL EDGA					
Nombre de dossiers	16	18	9	4	4

DISPOSITIF SOLIDAIRE D'ACCÈS À L'EAU – ALLOCATION SOCIALE

Grenoble-Alpes Métropole participe depuis 2016 à l'expérimentation nationale en vue de favoriser l'accès social à l'eau. La délibération du 7/04/2023 a modifié les critères d'attribution de l'allocation afin de toucher les personnes seules et les étudiants boursiers. .

- **Axe 1 :** nombre de diagnostics volontaires de consommation des ménages : 18 diagnostics ont été réalisés. Le pôle abonné est en cours de réorganisation afin de redynamiser cet axe.
- **Axe 2 :** une allocation d'une moyenne de 23 € a été accordée à 18 701 foyers en précarité. Cette solidarité représente un budget de 438 441 € réparti entre le budget assainissement (48%), le budget eau potable (48%) et le budget principal de GAM (4%).
- **Axe 3 :** Le budget eau potable a contribué au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département à hauteur de 36 776 €. Le Département a accordé 323 aides aux abonnés précaires de la Métropole pour un montant global de 63 815 €.
- **Axe 4 :** Le Conseil a adopté une délibération le 7 avril 2023 afin de travailler avec les associations du mal logement pour leur verser une somme équivalente à 18m3 d'eau gratuite par an et par personne prise en charge par ces associations. En 2025, une association a pu bénéficier de ce dispositif pour une somme totale de 1 473,14 €.

PROJETS CONDUITS
POUR LE SERVICE AUX USAGERS

01

Reconnaissance de l'appel téléphonique avec la fiche client

Dès que l'appel est connecté, le système affiche les informations du contrat de l'appelant. La fiche du client associé au numéro s'ouvre directement sans que l'agent ait besoin d'effectuer une recherche manuelle.

Grâce à la remontée automatique de la fiche client, l'agent d'accueil visualise l'ensemble des informations concernant l'usager.

Cette simplification d'utilisation permet de gagner du temps et de se concentrer sur l'essentiel : optimiser le traitement des appels et ainsi la qualité des services rendus aux usagers.

02

De très bons résultats

Des indicateurs téléphoniques en 2025 excellents. Un grand bravo aux équipes !

Sur l'année 2025, le pôle abonnés de Grenoble Alpes Métropole a reçu près de 39 000 appels avec un taux de réponse à 96.7 % et un temps moyen d'attente de 12 secondes.

03

Enquête Satisfaction

L'enquête de satisfaction réalisée en février 2025 révèle une relation client optimisée et une confiance renforcée.

L'accueil téléphonique est particulièrement gratifié : 97 % des usagers trouvent facilement les coordonnées et 91 % obtiennent un interlocuteur dès le premier appel.

95 % des usagers sont satisfaits concernant les services de l'agence en ligne.

Les paiements en ligne facilitent les transactions, rendant le processus plus fluide.

PARTIE 6

les investissements et travaux

LES ACTIVITÉS DU SERVICE TRAVAUX

01

Le renouvellement, l'amélioration et l'optimisation du système d'alimentation en eau potable

La Métropole dispose d'un patrimoine de plus de 1700 km de conduites et plus de 175 000 branchements.

Le Schéma Directeur 2020-2030 fixe un niveau d'investissement soutenu pour un renouvellement des infrastructures de l'ordre de 1% par an. Ces opérations sont mutualisées, autant que faire se peut, avec les besoins de renouvellement du réseau d'assainissement.

02

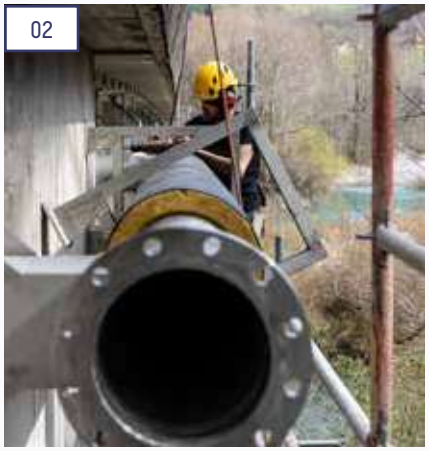

La réorganisation hydraulique

Le scénario d'amélioration et d'optimisation du schéma directeur a été défini en intégrant les enjeux de protection de la ressource en eau, de sécurité sanitaire et de permanence du service aux abonnés, de réorganisation hydraulique et de rationalisation des ouvrages tout en maîtrisant l'évolution du prix de l'eau.

L'approche intercommunale de la Métropole repense l'organisation de l'alimentation en eau dans une logique territoriale optimisée et en réalise les travaux d'adaptations nécessaires.

03

La réhabilitation d'ouvrages

Avec plus de 150 réservoirs et plus de 50 captages d'eau potable, le patrimoine n'est pas constitué que de réseaux enterrés. Ces ouvrages au bout de quelques décennies peuvent nécessiter de couteuses opérations de réhabilitations.

Une étude de diagnostic du génie civil des réservoirs a été conduite sur 2024 - 2025 pour analyser leur « état de santé » et définir lesquels devaient être réhabilités prioritairement.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

L'OPTIMISATION DES TRAVAUX

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'opération de travaux réceptionnées eau et assainissement dans l'année	67	74	70	63	65
Nombre d'opération de travaux réceptionnées eau potable dans l'année	44	54	45	38	20
Nombre d'opérations mutualisées eau et assainissement	23	28	26	16	50
Nombre d'opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l'espace public ou autres concessionnaires	78	78	78	5	10

Outre le programme d'investissements issus du schéma directeur, la programmation des opérations de renouvellement ou restructuration des réseaux ou ouvrages est issue principalement des demandes du service exploitation eau, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l'eau (en particulier assainissement, d'une part, et accompagnement des aménagements de l'espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo ...), d'autre part.

		2021	2022	2023	2024	2025
Renouvellement adduction	Linéaire (m)	2 467	1 626	3 589	4926	4908
	Taux sur l'année (%)	1,03	0,68	1,50	1,64	1,40
Renouvellement distribution	Linéaire (m)	9 926	12 764	12 783	7 051	10 154
	Taux sur l'année (%)	0,63	0,81	0,81	0,45	0,65
Renouvellement total	Linéaire (m)	12 393	14 390	16 372	11 977	14 362
	Taux sur l'année (%)	0,68	0,79	0,90	0,65	0,78

		2017-2021	2018-2022	2019-2023	2020-2024	2021-2025
Taux de renouvellement sur 5 ans en %		0,89	0,82	0,82%	0,69	0,75

		2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'ouvrages	nb	31	42	49	40	14
Nombre de branchements	nb	403	572	620	303	442

LE BILAN DES TRAVAUX

Le taux de renouvellement annuel des réseaux est de 0,78% en 2025. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,75%.

Ces taux se sont améliorés en 2025 par rapport à 2024 mais demeurent en dessous de l'objectif de 1%. Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2024, sur la base de 2 818 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,65 % et de 0,61% pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants (soit en moyenne respectivement 6,5 km et 6.1 kms de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés sur les 5 dernières années). Le rapport précise que le rythme optimal de renouvellement d'un réseau dépend en grande partie de la pyramide des âges des tronçons qui le constituent mais aussi de la nature des canalisations, des contraintes de pose, du type de sol, de la fréquence de passage sur voirie, etc. La valeur du taux de renouvellement doit donc être considérée avec précaution.

Selon une étude IRSTEA ainsi qu'une étude de la Caisse des dépôts – Institut pour la recherche et Banque des territoires publiés en 2019, plus de 60 % du réseau national a été posé après 1970 et a donc moins de 50 ans. Ce rythme moyen est donc à relativiser, même s'il masque des disparités de situations très importantes.

L'observatoire indique que la diversité des situations est importante : pour un réseau d'âge compris entre 20 à 40 ans, un taux de renouvellement de 0,60% n'est pas inquiétant. Il l'est davantage si l'âge du réseau se situe entre 60 et 80 ans.

En 2025, la programmation d'études et de travaux de la régie eau potable de Grenoble-Alpes Métropole a été impactée par la poursuite et l'achèvement de plusieurs opérations telles que : l'opération de déviation des réseaux eau et d'assainissement dans le cadre de l'aménagement du nœud dit du Rondeau entre l'A480 et la rocade sud RN87, et les 2 opérations majeures et structurantes de sécurisation et substitution des ressources en eau inscrits au schéma directeur d'alimentation en eau.

Des investissements cumulés de 14,2 M€ HT ont été engagés pour la construction de plus de 11 kms de réseaux et 5 ouvrages d'eau, en vue de raccorder à la nappe souterraine du Drac, les communes de Saint Egrève et le Fontanil Cornillon d'une part, et les communes de Saint Georges de Commiers et Notre Dame de Commiers, d'autre part. Ces réseaux sont dorénavant en service.

De plus, les études pour le renouvellement des canalisations d'adduction d'eau potable à Quaix-en-Chartreuse et Sarcenas engagées en 2024 ont abouti en 2025 par la réalisation de deux premières tranches de travaux : le renouvellement de 2280 ml de réseau d'adduction et 450 ml de réseau de distribution. Les investissements cumulés pour ces deux tranches représentent près de 557 000€HT.

De même, des travaux de sécurisation du hameau de Romage à Herbeys, inscrits au schéma directeur d'eau potable, ont été effectués avec la rénovation de 1400 ml de réseau de distribution d'eau potable et la rénovation d'une quarantaine de branchements. Cela a représenté un investissement d'un peu plus de 810 000€HT.

Le programme de renouvellement inclut également la rénovation et/ou la création d'ouvrages hydrauliques. En 2025, une station de surpression a été créée sur le réseau d'adduction du réservoir de Marcelline au Pont de Claix afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville et garantir le remplissage du réservoir selon plusieurs scénarios étudiés. Cette opération était inscrite au schéma directeur d'eau potable. Le coût de l'investissement s'est élevé à 850 000€HT.

En 2025, la conjoncture liée au contexte géopolitique avec la guerre en Ukraine et les tensions croissantes au niveau international a pu continuer d'engendrer des difficultés et des tensions sur la disponibilité et le coût des fournitures. La direction des travaux a connu de nombreux départs de chargés de travaux suite à des mobilités, ce qui a réduit la capacité opérationnelle disponible pour le suivi et la réalisation de travaux.

LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

01

Réalisation de travaux d'adduction et de distribution d'eau potable Sarcenas et Quaix en Chartreuse

Les réseaux d'adduction du secteur sont vétustes et subissent de fortes pressions en raison du fort dénivelé. Régulièrement les services d'exploitation d'eau potable GAM interviennent pour réparer des fuites dues à des casses sur les canalisations. Depuis une dizaine d'années le nombre de fuites s'est accentué. L'accessibilité au réseau est parfois difficile en raison de fortes pentes et de sa localisation en partie en forêt et sous des routes encaissées et fragilisées par un fort trafic. Le programme prévisionnel de renouvellement des réseaux d'adduction représente 5830 ml. Les travaux ont été scindés en plusieurs tranches sur plusieurs années. En 2025, deux tranches de travaux ont été réalisées : un tronçon entre la route des Cros (sous le captage) jusqu'au répartiteur de Montquaix et un second tronçon depuis le réservoir de Montquaix jusqu'au hameau de la Cime de Montquaix. Techniquement, des tuyaux en PEHD ont été posés permettant une mise en oeuvre rapide et une manutention facile. L'utilisation de la technique Plynox a été testée. Elle consiste à l'intégration d'un fil traceur le long des canalisations pour permettre ainsi sa détection sur le terrain.

En 2025, 2280 ml de réseaux d'adduction ont été posés pour un investissement de 557 000€HT. Deux prochaines tranches sont à l'étude pour 2026 et 2027.

BILAN D'ANNÉE DE LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU

Le schéma directeur du système d'alimentation en eau potable (SD AEP) a abouti en juillet 2019 à l'adoption d'un programme de travaux de 105 M€ HT sur la période 2020 à 2030. Les premières opérations ont été enclenchées dès 2020.

Elles se déclinent selon 4 axes majeurs :

- la gestion des patrimoines existants avec le renouvellement des ouvrages et réseaux ;
- la sécurisation et les interconnexions entre ressources ;
- la réorganisation hydraulique et la rationalisation des ouvrages ;
- et enfin, la protection et la préservation des ressources.

2025, poursuite des opérations majeures de sécurisation prévues au schéma directeur...

2025 a vu la finalisation / réception des 3 opérations pluriannuelles majeures de sécurisation de l'alimentation en eau de la Métropole débutées en 2022 :

- sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Egrève et du Fontanil-Cornillon par raccordement au système Drac / branche Nord – Ouest ;
- sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Georges et Notre-Dame de Commiers depuis le captage des Isles du Drac (Vif) ;
- sécurisation eau potable entre les réseaux Drac - Romanche : mise en place de surpresseurs pour les réservoirs d'Eybens (Sabot) et de Pont de Claix (Marcellines).

Sur 2025, de nouvelles opérations prévues au schéma directeur ont aussi été initiées et lancées en études fines de maitrise d'œuvre pour réalisation sur l'année 2026 et suivantes.

... et un bilan à mi-parcours respecté

Au global, si on fait le bilan à mi-parcours des objectifs poursuivis dans le cadre du SD AEP GAM, ils sont tenus avec plus de 56.75 M€ HT d'opérations réalisées en 5 ans.

(En millions d'euros HT)	Enveloppes Objectifs SD AEP GAM annuelles	Enveloppes Objectifs SD AEP GAM x 5 ans	Somme sur 5 ans (mi-période SD AEP) réalisée	Moyenne annuelle sur la période (20-24)
Sécurisation et interconnexions	**1,8**	**9**	**9,885**	**2**
Réorganisation hydraulique et rationalisation des ouvrages	0,8	4	4,869	1
Gestion patrimoniale / renouvellement programmé des réseaux et ouvrages	6,2	31	32,478	6,5
Ressources	1,2	6	2,015	0,4
Accompagnement d'aménagements	0,5	2,5	7,505	1,5
TOTAL	**10,5**	**52,5**	**56,752**	**11,4**

Le renouvellement des réseaux et ouvrages, la sécurisation de l'alimentation en eau potable mais aussi l'accompagnement de projets structurants (A480, Rondeau, ZA-ZI des Vouillants à Fontaine,...) ont constitué la part majeure des investissements réalisés sur ces premiers 5 années de mise en œuvre du SD AEP GAM.

Sur les années à venir, les sécurisations / interconnexions secondaires, les opérations de réorganisation / rationalisations hydrauliques vont se poursuivre et, après une phase nécessaire d'avancées sur les ressources (Connaissances, DUP,...), un volet travaux, captages et risques, va être renforcé.

La métropole est doté d'un patrimoine important pour l'alimentation en eau potable. Le renouvellement des canalisations et des ouvrages est au cœur des priorités d'investissements.

PARTIE 7

La gestion financière

LE PRIX DE L'EAU POTABLE 2026...

Une facture type est disponible en annexe « facture d'eau et d'assainissement ».

LE PRIX DE L'EAU EN 2026

Compte tenu de la capacité du budget annexe de l'eau potable à absorber l'inflation du fait notamment des décisions prises pour optimiser l'exploitation du service, le conseil métropolitain a décidé de maintenir la tarification domestique inchangée en 2026. Elle se compose :

- d'une part abonnement de 31,00 € HT pour un compteur de 15 mm ;
- d'un coût au m³ de 1,1267 € HT ;
- tranche inférieure à 500 m³ : application du tarif domestique ;
- tranche entre 500 et 5000 m³ : 1,5270 €/m³ ;
- tranche supérieure à 5000 m³ : 1,7376 €/m³.

PRINCIPALES COMPOSANTES TARIFAIRES DE LA FACTURE D'EAU GLOBALE :

- le prix de l'eau (un abonnement et un prix à la consommation d'eau) ;
- comme mentionné plus haut, les usagers non domestiques et gros consommateurs d'eau font l'objet d'une tarification par tranche progressive selon leur niveau de consommation ;
- une redevance assainissement (un abonnement et un prix à la consommation d'eau) ;
- A la suite de la loi de finances pour 2024, un arrêté du 2 octobre 2024 a modifié les redevances de l'Agence de l'Eau liées à l'eau et à l'assainissement, à compter du 1er janvier 2025. Les redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par de nouvelles redevances : une pour la consommation d'eau potable (0,39 euro HT/m3) et deux pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif (0,033 euro/m3), dont les collectivités sont responsables. Ces redevances apparaitront dans la rubrique « organismes publics » de la facture;
- la TVA en vigueur.

LE PRIX MOYEN 120M³ TTC

Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2026 de l'eau et de l'assainissement est de 3,42 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole environ 24 % en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des services de plus de 100 000 habitants en France est de 4,25 €/m³ TTC (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement rapport 2025 – données 2023).

Répartition du prix de l'eau 120m³ moyen 2026

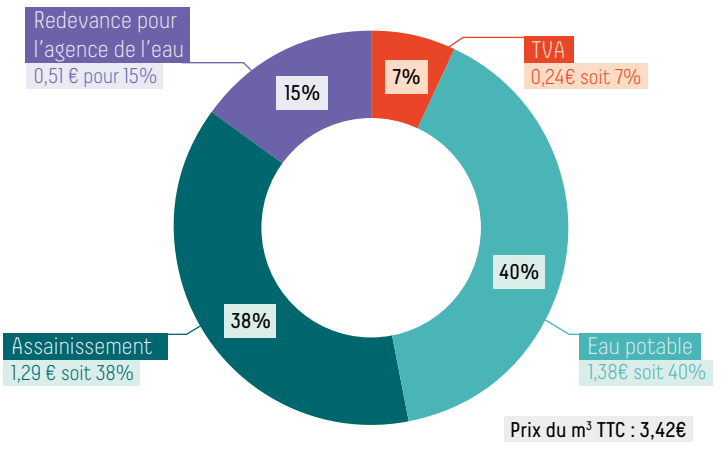

...ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie de l'eau potable permet de décliner le budget par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

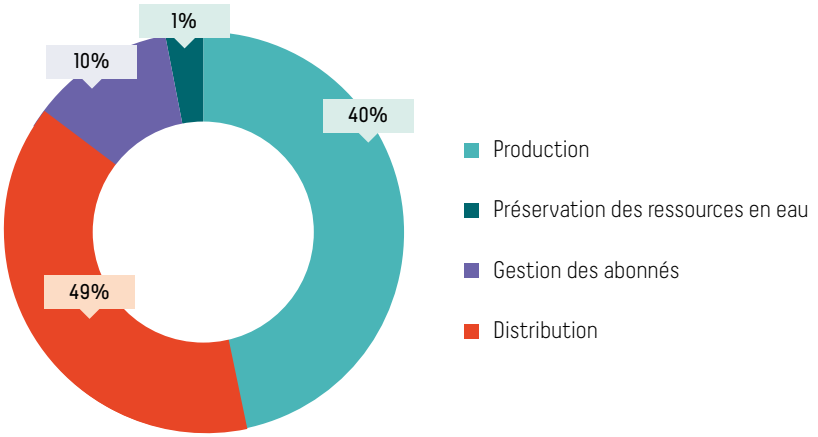

** inclut 1,7M€ du contrat d'affermage de gestion des usagers passé avec la SPL EDGA et qui ne transite pas par le budget de la régie de l'eau potable.*

FINANCEMENT DE LA PRÉSERVATION

Les dépenses sont essentiellement fléchées vers les travaux de mise en conformité de captages et vers des études et recherches sur les ressources hydriques.

FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

Cette section finance les travaux du schéma directeur sur la sécurisation en eau ou le renouvellement d'adductions. Elle finance aussi le personnel et des dépenses d'exploitation, la réparation des infrastructures de production, la redevance de prélèvement de l'AERMC, l'achat d'eau au Grésivaudan.

FINANCEMENT DE LA DISTRIBUTION

La distribution représente près de la moitié du budget. Y sont financés les travaux du schéma directeur sur le renouvellement des conduites et les interconnexions entre réseaux de distribution. Sont financés aussi le personnel et les dépenses d'exploitation des réseaux de la Régie, la lutte contre les fuites, le renouvellement des branchements et des compteurs.

FINANCEMENT DE LA GESTION DES ABONNÉS

La gestion des abonnés finance le personnel, les locaux et les dépenses courantes assurant l'accueil du public. Cette section finance également l'allocation eau, le FSL et la communication.

Les charges du contrat d'affermage (*) de la SPL EDGA portant sur la gestion des usagers (relève, facturation...) sont ici prises en compte. Ces charges ne transitent pas par le budget de la Régie, mais restent financées par le prix de l'eau.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE D'EAU POTABLE

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(En millions d'euros)	CA 2024	CA 2025
Recettes d'exploitation	38,09	38,76
Dépenses d'exploitation	20,50	22,77
Épargne de gestion	17,58	15,99
Solde des opérations financières, exceptionnelles et provisions	-1,71	-1,33
Épargne brute (capacité d'autofinancement)	15,88	15,66
Remboursement du capital de la dette	3,61	3,79
Épargne nette	12,27	10,87

L'épargne nette 2025 s'élève à 10,87 M€, en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2024. Elle permet de couvrir 76,5 % des dépenses d'équipement (78,3 % au CA 2024).

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 14,2 M€ contre 15,7 M€ en 2024, sont réalisées à hauteur de 71,3% par rapport au budget prévisionnel 2025.

Les subventions s'élèvent à 0,4 M€ contre 1,4 M€ au CA 2024, en légère baisse de 1 M€ par rapport à 2024. Un nouvel emprunt a été mobilisé à hauteur de 2 M€.

(En millions d'euros)	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Dépenses d'équipement	15,7	19,9	14,2
Financement investissement	**13,7**	**0,0**	**11,3**
Épargne nette	12,3		10,9
Subventions	1,4		0,4
Cessions	0,0		0,1
Autres recettes	0,0		0,0
Emprunt	**2,0**	**7,3**	**2,0**

L'ENCOURS DE DETTE

L'encours net est en baisse et représente un montant de 39,58 M€ au 31 décembre 2025 contre 41,35 M€ au 31 décembre 2024 soit un désendettement de 1,8 M€. La régie eau potable a mobilisé un emprunt de 2 M€ sur 20 ans auprès de La Caisse d'Epargne sur la fin de l'exercice. Six lignes d'emprunt ont été refinancées et compactées en une seule ligne auprès d'Arkéa Banque pour un montant de 1,345 M€. Cet emprunt est sur un index Euribor 3 mois plus une marge de 0,96 %, sur une durée de 10 ans.

La part de dette du Budget Annexe Eau potable à taux fixe est de 56,4%, la dette à taux monétaires représente 42,2 %, 1,4 % de la dette est sécurisé sur un taux plafond (CAP). Son taux moyen est en baisse à 2,86 % contre 3,24 % au 31 décembre 2024.

(En millions d'euros)	CA 2024	CA 2025	Évolution
Encours brut Régie eau potable	41,35	39,58	-1,77
Encours dette remboursable à saint martin d'Hères	0,20	0,16	-0,04
Encours dette récup. St Martin d'Uriage (microcentrale du Replat)	-0,08	-0,07	-0,01
Total encours net Régie eau potable	41,45	39,67	-1,82

La dette du budget annexe ne comporte pas de risques puisqu'elle est pour 100 % en 1A, qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler.

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette est de 2,7 années en 2024 contre 2,61 années en 2024.

On considère généralement que les risques de surendettement apparaissent au-delà d'une durée d'extinction de dette de 15 ans. Pour autant la règle fixée au sein de la Métropole est une capacité d'autofinancement minimal de 20 % des investissements et une durée d'extinction de la dette à 10 ans.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette en M€	54,6	49,3	45,0	42,9	41,4	39.58
Epargne brute en M€	14,68	15,19	13,73	15,3	15,8	14,66
Durée d'extinction de la dette (en années)	3,7	3,2	3,2	2,8	2,6	2,7

LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés 2025 net est en légère hausse par rapport à celui de 2024.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut qui est en hausse par rapport à 2023, inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, plis non distribués, ...).

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'impayé net	1,4	1,5	1,6	1,7	1.83
Taux d'impayé brut	2,5	2,7	2,7	2,6	3,18

PARTIE 8

Gouvernance et contrôle analogue

PRÉSENTATION DES INSTANCES

Le bureau et le conseil métropolitain

La régie eau potable ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs ;
- le vote du budget ;
- les mesures à prendre selon les résul tats d'exploitation ;
- les marchés de travaux et de services ;
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie eau potable, commun à celui de la régie assainissement.

Le Conseil métropolitain a voté 21 délibérations dédiées à la compétence eau potable en 2025 .

Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 7 séances en 2025. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation ».

Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collèges (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collège ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation ;
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs ;
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représen tants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il y a eu 5 séances en 2025. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2025	
1DL240865	Convention cadre de mise à disposition de moyens informatiques mutualisés relatif à la gestion et à l'exploitation du service public d'eau potable de Grenoble Alpes Métropole avec la SPL Eaux de Grenoble Alpes

CONSEIL METROPOLITAIN DU 06 JUIN 2025	
DEL06062025079	Programme de solidarité internationale en matière d'eau et assainissement : appel à projets pour l'année 2024
1DL240236	Avenant n°1 au marché de travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable au niveau de la rue du Général De Gaulle et de rues adjacentes sur la commune de Vizille - M2023-10331
DEL06062025116	Programme de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement : Appel à projets pour année 2025
DEL06062025128	Renouvellement de l'adhésion de Grenoble Alpes Métropole à l'associaiton AMORCE pour année 2025
DEL06062025121	Avenant 1 au protocole d'accord de fin de contrat de gérance relatif aux missions de distribution sur la prise en charge des intrventions du personnel de la régie eau
DEL06062025096	Affectation des résultats 2024
DEL06062025092	Approbation des comptes de gestion de 2024
DEL06062025118	Convention de financement avec la Communauté de Communes du Massif du Vercors relative aux travaux de refection du captage des Arcelles : Avenant 1

CONSEIL METROPOLITAIN DU 11 JUILLET 2025	
DEL11072025158	Rapport eau 2024
DEL11072025145	Evaluation des politiques publiques de la déontologie et des satellites SPL Eaux de Grenoble : Acquisitions d'actions par GAM
DEL11072025161	Convention de fourniture d'eau par Saint Marcellin Vercors Isère communauté à Grenoble Alpes Métropole pour les hameaux de la charrière et de la Combe à Veurey Voroize

CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 SEPTEMBRE 2025	
DEL26092025242	SPL EDGA Réduction du capital social

CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 NOVEMBRE 2025	
1DL240664	Convention de partenariat entre Grenoble Alpes Métropole et la SPL Eaux de Grenoble Alpes relative à la mise en œuvre de l'allocation eau : avenant n°1

CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2024	
935	Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2026
934	Offre de concours d'EDF pour la réhabilitation du réservoir des Vignes à Saint-Barthélémy-de-Séchilienne
932	Protocole d'accord transactionnel avec la commune de Grenoble relatif à l'arrêt des bouches de lavage
931	Convention pour le transport et le traitement des eaux usées des collectivités extérieures
DEL19122025495A	SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) - Acquisition de l'action détenue par la commune de LalleY

PROJETS CONDUITS POUR LA GOUVERNANCE

01

Projet de territoire pour la gestion des eaux (PTGE)

Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), créés par l'État en 2015 sont des démarches concertées visant à équilibrer durablement besoins et ressources en eau, en priorité dans les zones en déficit. Pilotés par les préfets et les Agences de l'eau, ils reposent sur un diagnostic (usages, ressources, besoins des milieux, volumes prélevables, vulnérabilité climatique) puis sur un plan d'actions de 6 ans.

En Isère, plusieurs PTGE existent déjà. Sur le bassin Isère Grésivaudan, la CCLG, Grenoble Alpes Métropole et la CAPV souhaitent engager une préfiguration pour coordonner les usages (eau potable, industries, agriculture, tourisme) dans un contexte de hausse des prélèvements et de changement climatique. Les nappes du Drac et de la Romanche restent robustes mais présentent des fragilités à moyen terme.

Le SYMBHI porterait la démarche avec une gouvernance associant collectivités, usagers, citoyens et comité scientifique. Un diagnostic territorial (300 000 € HT, financé à 70 % par l'Agence de l'eau) est prévu en 2026.

Le service de participation citoyenne de la Métropole a été sollicité et pourrait porter le volet concertation et appui à la définition de la gouvernance de la démarche mais d'autres options sont envisageables (Bureau d'étude mandaté par le SYMBHI ou partenariat avec d'autres organismes comme L'INRAE).

Cette démarche a été adoptée par délibération le 26 septembre 2025.

02

Réduction du capital social de la SPL Eaux de Grenoble Alpes

Dans le cadre de l'organisation du service public de l'eau, Grenoble Alpes Métropole a repris en régie la production (2023) puis la distribution (2024) de l'eau potable, recentrant les activités de la SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) sur la relève des compteurs, l'accueil des abonnés, la facturation et le recouvrement. Ce changement a réduit son chiffre d'affaires (de 20 M€ à 4,3 M€) et justifié une baisse de ses besoins en capital

Pour adapter sa structure financière, la SPL a d'abord absorbé 1,023 M€ de pertes, ramenant son capital de 7,056 M€ à 6,032 M€ (valeur nominale de l'action passant de 10 € à 8,55 €). Ensuite, une réduction non motivée par des pertes a été décidée pour atteindre un capital cible de 1,2 M€, via une diminution de 4,833 M€ (valeur nominale réduite à 1,70 € par action). Les actionnaires ont été remboursés à hauteur de 6,85 € par action, sans modification de la répartition du capital

Grenoble Alpes Métropole, actionnaire majoritaire (67,26 %), reçoit 3,25 M€, affectés à son budget annexe « Eau potable », le capital initial ayant été constitué par les budgets annexes de l'eau avant transfert. Ces décisions ont été adoptés en Conseil Métropolitain par la délibération DEL26092025242 du 26 septembre 2025.

LE CONTRÔLE CONTRACTUEL DE LA SPL EDGA

LE CONTRAT D'AFFERMAGE

Grenoble Alpes Métropole a confié à la SPL EDGA les missions de relève, de facturation, de recouvrement et de gestion des usagers (pour certaines communes) au travers d'un contrat d'affermage. Ces missions concernent les compétences eau potable et assainissement.

LE COÛT DU CONTRAT

(En €HT)	2021	2022	2023	2024	2025
Affermage gestion des abonnés (chiffre d'affaire)	3 332 634	3 467 994	3 499 863	3 688 035	3 886 899

LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

La Métropole a créé en 2019 une commission de contrôle financier des contrats confiés à la SPL EDGA. Son rôle est de formuler des avis sur l'équilibre financier des contrats et les opérations financières entre la collectivité et son contractant. Elle est composée d'un représentant associatif, d'un représentant du comité des usagers de l'eau et de l'assainissement, d'un représentant d'usagers « experts » issu du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement, de trois élus métropolitains dont le Président du conseil d'exploitation, d'un élu membre du conseil d'administration de la SPL EDGA.

La commission s'est réunie le 12 juin 2025.

PARTIE 9

Défense extérieure contre l'incendie

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA D.E.C.I.

↑ *Poteau incendie, Rafael et Alexis* 01

Les poteaux incendie sont des prises sur le réseau d'eau permettant d'alimenter les fourgons d'incendie des sapeurs-pompiers.

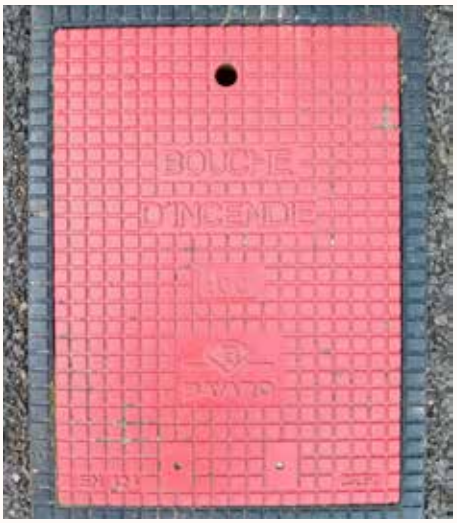

↑ *Plaque de bouche incendie* 02

Les bouches incendie sont aussi des prises sur le réseau mais encastrées dans le sol. Une plaque en tôle la protège au ras du sol.

← *Bâche incendie* 03

Les bâches incendie sont des citernes souples permettant de stocker au minimum 30m3. Elles sont utilisées pour protéger les zones où le réseau ne satisfait pas aux exigences sécuritaires de débit-pression.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DECI

DISPONIBILITÉ DES HYDRANTS

Les poteaux incendie doivent être contrôlés tous les 3 ans. Lorsqu'il s'agit d'un poteau privé, la Métropole avertit le propriétaire de sa responsabilité de réaliser le contrôle réglementaire. L'état opérationnel des poteaux incendie contrôlés fait l'objet d'un classement par le SDIS en 3 catégories : « Disponible », « non conforme », « indisponible ».

Les nombreux critères définissant ces catégories sont officialisés dans le règlement départemental de la DECI. Les poteaux non conformes sont des poteaux disponibles et exploitables par le SDIS, mais présentant un débit faible (entre 15 et 30 m3/h).

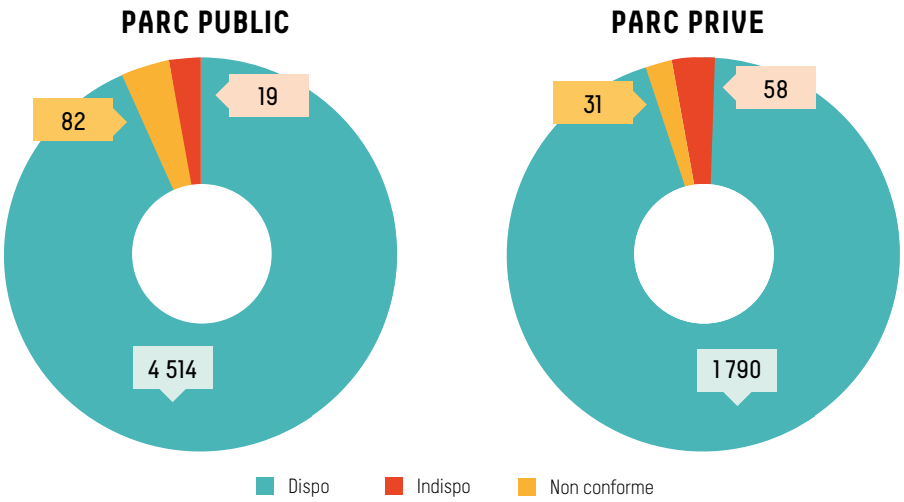

Un très bon taux de disponibilité est constaté autant dans le parc public (97%) que dans le parc privé (94%). Les vigilances du parc public sont focalisées sur Saint Barthélémy de Séchilienne, Vaulnaveys le Bas, Séchilienne et Sarenas. Dans ces communes où le taux d'indisponibilité dépasse 5%, l'amélioration de la couverture incendie passera par du renouvellement de réseau d'eau. Les travaux sont programmés pour St Barthélémy de Séchilienne en 2025 et 2026.

BILAN DES COURRIERS DE RELANCE AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Sans être responsable du parc privé, Grenoble Alpes Métropole assure une veille des dates de contrôle technique des PEI privés, et prévient les propriétaires des échéances de contrôle par voie de courrier. La procédure prévoit 2 relances avant l'envoi d'un courrier au maire.

En 2025, ce travail a représenté 1113 courriers (1013 recommandés et 300 non recommandés).

PROJETS CONDUITS POUR LA DECI

01

Réhabilitation réservoir du Churut

Réhabilitation du réservoir d'eau potable du Churut sur la commune du Sappey-en-Chartreuse en réserve incendie suite à l'abandon de celui-ci par la régie de l'eau.

Cet équipement permet de compléter la DECI du hameau et de la ferme.

02

Responsabilité des propriétaires et la prise en charge publique des points d'eau incendie privés

Depuis 2015, Grenoble Alpes Métropole gère la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) avec 6 000 poteaux d'incendie (PEI), dont 1 800 privés. Une délibération de 2021 a confirmé que les PEI privés relèvent de leurs propriétaires, tandis que les publics sont à la charge de la Métropole. Des contestations (lotissements, collectif citoyen) ont émergé, arguant que certains PEI privés protègent aussi des biens extérieurs. Une pétition pour les reconnaître comme ouvrages publics a été rejetée en 2024, mais un nouveau groupe de travail transpartisan a été créé en 2025. Le groupe de travail a clarifié les situations en s'appuyant sur la règlementation pour laquelle les PEI publics sont entretenus par la Métropole, les privés par leurs propriétaires (sauf convention). Trois cas coexistent :

- PEI publics (domaine public ou convention),

- PEI privés avec convention (contrôle Métropole, entretien propriétaire),

- PEI privés sans convention (coût : 150–200 €/contrôle/5 ans, 6 000 € pour un neuf).

Un échantillonnage révèle que 67 % des PEI privés sont redondants, 18 % nécessaires, et 15 % remplaçables par des PEI publics (coût estimé : 180–240 k€/an en investissement). Seuls 1/3 des propriétaires respectent les contrôles obligatoires.

03

Installation d'une citerne souple de 120 m3 au hameau du Souillet sur la commune de Noyarey

Cet équipement permet de sécuriser notamment la ferme et le gite du Souillet.

L'arrêté n°1AR240109 a été adopté le 15 juillet 2024.

LE BILAN FINANCIER DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

La DECI étant techniquement indissociable de l'eau potable, son exercice a été intégré dans l'organisation du service de la régie de l'eau. Toutefois, elle fait l'objet d'un financement spécifique par le budget général indépendamment du budget annexe de la compétence eau potable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses en lien avec la défense extérieure contre l'incendie (DECI) s'élèvent à 114,7 K€ en baisse, contre 143,6 K€ en 2024.

On constate une nette hausse sur les matières et fournitures de 35 K€ (de 8,2 K€ à 43 K€), sur l'achat d'outillages par rapport à 2024 ainsi que sur les contrats de service de 43 K€ contre 94 k€ en 2024

FONCTIONNEMENT					
Nature	CA 2024	BP 2025	Total Budgétaire 2025	CA 2024	% Réalisation 2025
TOTAL DES DEPENSES en €	143 624	168 000	178 000	114 704	64%

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES en €	CA 2023	BP 2024	Total 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	Réalisé
Mise en conformité des hydrants	66 857	100 000	137 100	123 970	90%
Mise en conformité des PEI	180 610	220 000	182 900	70 338	38%
Renouvellement des hydrants	165 211	225 000	225 000	131 626	58,5%
Défense Extérieure Contre l'Incendie	0	4 300	4 300	0	0%
TOTAL DES DEPENSES	412 678	549 300	549 300	325 934	59%

Le montant des travaux d'investissement concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI) s'élève à 326 K€ (soit un taux de réalisation de 59%), en baisse de 87 K€ par rapport à 2024.

Les principaux travaux concernent le renouvellement des hydrants soit le remplacement de poteaux incendie (PI) dont le prix unitaire a augmenté depuis 2023. Le coût d'un poteau incendie s'élève à environ 8,5 K€ (contre environ 6 K€ en 2023).

Les principaux travaux réalisés en 2025 sont la pose d'une bâche à Noyarey (10,7k€) et la réhabilitation d'un réservoir en sécurité incendie au Sappey en Chartreuse (28 K€).

PARTIE 10

Annexes

ANNEXES

Sommaire

60 Annexes générales

60 Indicateurs réglementaires du RPQS

62 Annexes production

62 Conformité du contrôle réglementaire

63 Résultat des autocontrôles

64 Consommation électrique des champs captant

65 Annexes de distribution

65 Rendements communaux

66 Explications sur les variations importantes de rendement

67 Pyramide des âges des compteurs

68 Annexes investissements

68 Bilan des travaux de renouvellement de l'année

71 Annexes usagers

71 Moyens de facturation

72 Grille tarifaire unique 2025

73 Factures type

77 Annexe gestion financière

77 Bilan des marchés publics

78 Balance économique

79 Annexe gouvernance

79 ODJ des conseils d'exploitation

80 ODJ des comités des usagers

81 Secteurs administratifs - gestion des abonnés eau potable

ANNEXES GÉNÉRALES

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

Protection des ressources et qualité de l'eau		2021	2022	2023	2024	2025
P108.3	Avancement protection de la ressource (%)	60	60	60	60	60
P101.1	Taux de conformité bactériologique (%)	99,3	99,3	98,8	99,1	99,56
P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	99,3	99	95,6	100	98,66

Le réseau de distribution		2021	2022	2023	2024	2025
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	90	90	90	102	103
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,1	87,0	85,7	84,3	86,02
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/jour)	9,8	9,8	9,8	11,3	9,8
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau (m^3/km/j)	9,1	8,4	9,2	10,6	8,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans (%)	0,87	0 ,81	0,80	0,69	0,75

La qualité de service aux abonnés		2021	2022	2023	2024	2025
D101.1	Nombre d'habitants desservis au 1er janvier N+1	446 612	448 457	449 488	455 436	450 608
P155.1	Taux de réclamations (/1000 abo)	0,38	0,06	0,10	0,11	0,10
P151.1	Taux d'interruptions non programmées (/1000abo)	0,98	1,17	1,57	1,02	1,36
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements aux nouveaux abonnés	2 j	2 j	2 j	2 j	2j
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100	100	100	100	100

Les aspects économiques et financiers		2021	2022	2023	2024	2025
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	3,2	3,2	2,8	2,6	2,7
D102.0	Prix TTC du service au m3 (au 1er janvier N+1) (services et redevances eau potable seulement)	1,82	1,82	1,83	1,99	1,97
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,4	1,5	1,7	1,7	1,9
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (en €/m^3)	0	0	0	0	0

DONNÉES DE BASE AU 01.01.2026

	Habitants	Abonnés	Linéaire Adduction	Linéaire Distribution en Km
TOTAL GAM	450 608	180 617	209	1 490
ROCHEFORT	/	/	27,80	/
JOUCHY PRE-GRIVEL	/	/	101,81	/
REVEL	/	/	24,40	/
RESEAU ADDUCTION CASSEROUSSE	/	/	13,97	/
Bresson	663	379	6,8	11,6
Brié-et-Angonnes	2 497	1 140	3,8	29,2
Champagnier	1 557	647	5,4	11,6
Champ-sur-Drac	3 335	1 495	6,2	18,8
Claix	7 836	3 739	6,0	51,8
Corenc	4 215	1 892	6,6	33,3
Domène	6 835	3 478	3,9	23,1
Échirolles	37 491	7 937	7,5	80,5
Eybens	10 493	3 169	4,6	34,8
Fontaine	22 020	11 805	3,9	53,1
Gières	7 376	3 594	0,8	24,2
Grenoble	156 140	53 203	3,5	247,2
Herbeys	1 424	696	0,0	18,0
Jarrie	3 952	2 005	0,8	28,3
La Tronche	6 424	2 901	4,1	29,0
Le Fontanil-Cornillon	3 404	1 235	9,6	16,9
Le Gua	1 928	919	9,6	28,4
Le Pont-de-Claix	10 956	5 267	9,2	30,5
Le Sappey-en-Chartreuse	1 191	591	0,9	11,8
Meylan	18 770	9 680	3,1	65,5
Miribel-Lanchâtre	445	194	0,0	6,6
Montchaboud	352	158	2,6	3,3
Mont-Saint-Martin	93	51	0,5	1,9
Murianette	910	455	1,4	12,1
Notre-Dame-de-Commiers	519	236	0,3	5,4
Notre-Dame-de-Mésage	1 129	510	2,4	10,9
Noyarey	2 365	1 138	7,1	19,2
Poisat	2 173	989	1,5	7,5
Proveysieux	522	248	1,4	9,4
Quaix-en-Chartreuse	943	442	13,7	21,6
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	423	238	0,7	6,7
Saint-Égrève	17 986	8 474	3,8	62,4
Saint-Georges-de-Commiers	2 699	1 142	2,2	18,4
Saint-Martin-d'Hères	37 695	16 612	6,5	77,5
Saint-Martin-le-Vinoux	6 078	2 763	4,7	30,0
Saint-Paul-de-Varces	2 218	1 064	1,8	17,5
Saint-Pierre-de-Mésage	784	339	2,2	6,9
Sarcenas	261	134	4,4	5,0
Sassenage	11 646	5 994	7,1	40,4
Séchilienne	993	415	0,4	11,0
Seyssinet-Pariset	11 739	5 766	5,5	32,7
Seyssins	8 092	2 673	2,6	40,0
Varces-Allières-et-Risset	8 542	3 366	8,6	37,7
Vaulnaveys-le-Bas	1 398	600	5,7	13,7
Vaulnaveys-le-Haut	4 006	1 635	6,0	27,3
Venon	841	358	0,0	9,1
Veurey-Voroize	1 427	721	3,7	18,9
Vif	8 530	4 207	9,6	56,5
Vizille	7 292	3 923	6,1	32,6

ANNEXES PRODUCTION

CONFORMITÉ DU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

COMMUNES	CONFORMITÉ MICROBIOLOGIQUE			TAUX DE CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE		
Contrôles de l'ARS	Conformité 2024 (%)	Conformité 2025 (%)	Nb total de prélèvements 2025	Conformité 2024 (%)	Conformité 2025 (%)	Nb total de prélèvements 2025
GLOBAL METRO	**99,08**	**99,56**	**1363**	**100**	**98,66**	**298**
JOUCHY PRE-GRIVEL (Romanche)	100	100	302	100	100	30
ROCHEFORT (Drac)	100	100	76	100	100	52
Bresson	100	88	8	100	-	0
Champagnier	100	100	4	-	-	0
Champ-sur-Drac	100	100	10	100	100	2
Claix	100	100	54	100	100	25
Corenc	74,12	100	20	100	100	10
Domène	100	100	13	100	100	7
Échirolles	100	100	50	-	-	0
Eybens	100	93,33	15	100	-	0
Fontaine	100	100	34	100	100	2
Gières	95	100	21	100	-	0
Grenoble	98,58	100	197	100	100	12
Jarrie	100	100	9	-	-	0
La Tronche	100	100	40	100	89	9
Le Fontanil-Cornillon	95,23	100	8	100	100	2
Le Pont-de-Claix	100	100	13	100	100	2
Le Sappey-en-Chartreuse	100	100	9	100	100	5
Meylan	100	100	34	100	100	4
Montchaboud	100	100	4	-	-	0
Mont-Saint-Martin	100	100	6	100	100	2
Murianette	100	100	7	100	100	4
Notre-Dame-de-Commiers	100	100	6	100	100	4
Notre-Dame-de-Mésage	100	100	12	100	100	4
Noyarey	100	100	17	100	100	8
Poisat	100	100	12	-	-	0
Proveysieux	100	100	12	100	100	4
Quaix-en-Chartreuse	100	100	15	100	100	7
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	100	100	18	100	100	8
Saint-Égrève	95,23	100	33	100	92	13
Saint-Georges-de-Commiers	100	100	18	100	92	13
Saint-Martin-d'Hères	97,96	100	53	100	100	2
Saint-Martin-le-Vinoux	100	100	9	100	100	2
Saint-Paul-de-Varces	100	100	17	100	100	7
Saint-Pierre-de-Mésage	85,71	100	6	100	100	2
Sarcenas	100	100	11	100	100	3
Sassenage	100	100	12	100	100	2
Séchilienne	100	100	29	100	100	8
Seyssinet-Pariset	100	100	20	100	100	8
Seyssins	100	100	26	100	100	15
Varces-Allières-et-Risset	94,12	100	13	100	50	2
Vaulnaveys-le-Bas	100	88	17	100	100	8
Vaulnaveys-le-Haut	100	100	11	100	100	2
Veurey-Voroize	100	100	5	100	-	0
Vizille	100	96	26	100	100	4
Vif, Le Gua et Miribel-Lanchâtre	100	95	21	100	100	2
Brié et Angonnes, Herbeys et Venon	92,59	100	10	100	100	2

RÉSULTATS DES AUTOCONTRÔLES

	AUTOCONTROLE METROPOLE	
	Analyses Microbiologiques	
COMMUNES	Conformité 2025 %	Nombre prélèvements
GLOBAL METRO	97	2587
ROCHEFORT	99	857
JOUCHY PRE-GRIVEL	100	32
Bresson	90	10
Brié et Angonnes	95	57
Champ sur Drac	100	3
Champagnier	100	8
Claix	99	114
Corenc	95	66
Domène	100	16
Echirolles	100	3
Eybens	100	6
Fontaine	100	8
Gières	100	11
Grenoble	95	21
Herbeys	98	91
Jarrie	100	4
La Tronche	98	49
Le Fontanil Cornillon	100	6
Le Gua	96	121
Le Sappey en Chartreuse	100	13
Meylan	98	54
Miribel Lanchâtre	100	17
Mont Saint Martin	88	8
Montchaboud	100	9
Murianette	100	27
Notre Dame de Commiers	100	48
Notre Dame de Mesage	100	16
Noyarey	100	20
Poisat	100	10
Pont de Claix	0	0
Proveysieux	100	23
Quaix en Chartreuse	100	42
Saint Barthélémy de Séchilienne	100	56
Saint Egrève	96	57
Saint Georges de Commiers	99	77
Saint Martin d'Hères	100	11
Saint Martin le Vinoux	100	13
Saint Paul De Varces	98	82
Saint Pierre de Mésage	100	10
Sarcenas	86	35
Sassenage	100	9
Séchilienne	91	82
SeyssinetPariset	96	28
Seyssins	100	41
Varces Allières et Risset	94	18
Vaulnaveys le Bas	95	103
Vaulnaveys le Haut	100	8
Venon	93	44
Veurey Voroize	100	9
Vif	98	127
Vizille	100	7

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES CHAMPS CAPTANT

L'essentiel de la consommation d'électricité de l'eau potable provient du pompage des eaux de nappe phréatique sur les sites de production du Drac et de la Romanche.

	Des puits de Jouchy et Pré-Grivel au réservoir		Des puits de Rochefort jusqu'au réservoir de Bresson		Moyenne pondérée
	Volume élevé (m^3/an)	KWh énergie sur facture	Volume élevé (m^3/an)	KWh énergie sur facture	Nombre moyen de KWh pour élever 1m^3 d'eau
2019	15 636 852	2 307 677	12 966 618	2 364 812	0,15
2020	16 288 074	2 154 846	13 280 886	2 544 253	0,14
2021	15 399 940	2 217 570	15 182 313	2 286 436	0,15
2022	14 992 802	2 282 104	15 365 551	2 438 175	0,15
2023	15 321 334	2 451 333	16 870 322	2 730 921	0,16
2024	14 933 581	2 059 887	16 970 899	2 507 371	0,14
2025	15 902 145	1 829 275	16 764 673	2 576 768	0,13

PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Microcentrale du Champa (le Gua)

Grenoble-Alpes Métropole est propriétaire de la microcentrale hydroélectrique du Champa (Le Gua), rénovée en 2023, sur

son réseau d'eau.

Cette station, a produit moins d'énergie électrique, en 2025,

733 800 kWh, qu'en 2024 (pm 965 000 kWh) car elle a dû être arrêtée pendant 3 mois de juillet à septembre pour traiter un glissement de terrain à proximité.

L'énergie produite est revendue et abonde ainsi les recettes du budget de l'eau (de l'ordre de 53 k€ en 2025).

← Microcentrale du Champa (Le Gua)

Picocentrale du Pleurey (Domène)

En avril 2019, des travaux ont été menés pour installer une pico turbine hydroélectrique produisant une puissance moyenne de 25 Watts permettant d'alimenter en électricité le télétransmetteur et les outils de monitoring de suivi la qualité de l'eau depuis le réservoir du Pleurey à Domène. Situé à 1100m d'altitude dans un espace forestier de montagne, un raccordement au réseau électrique n'était pas économiquement envisageable et techniquement complexe à réaliser. Le site est 100% autonome en énergie, la Régie a économisé plus de 40 k€ en comparaison d'un raccordement au réseau électrique. C'est un équipement inédit dans l'agglomération, installé avec l'aide d'une microentreprise grenobloise.

← Pose de la picocentrale avec Jean-Marc agent d'exploitation

ANNEXES DISTRIBUTION

RENDEMENT COMMUNAUX

RENDEMENTS COMMUNAUX en %	2021	2022	2023	2024	2025
GRENOBLE ALPES METROPOLE	**86,1**	**87,0**	**85,7**	**84,3**	**86,02**
Bresson	79,0	77,80	90,7	75,7	85,4
Brié-et-Angonnes	64,5	63,3	68,4	65,2	67,6
Champagnier	75,5	71,3	86,8	87,2	87,5
Champ-sur-Drac	85,5	89,5	85,4	89,4	93,3
Claix	79,7	81,3	77,1	85,7	79,4
Corenc	86,3	80,7	94,0	97,2	81,5
Domène	71,8	72,0	76,4	79,0	80,7
Échirolles	79,0	81,1	91,8	96,2	91,2
Eybens	97,1	98,6	92,2	97,2	89,1
Fontaine	84,9	70,5	89,7	89,1	84,8
Gières	80,4	97,6	93,7	97,3	95,9
Grenoble	92,0	93,1	91,1	90,2	92,1
Herbeys	89,8	83,3	85,7	92,3	98,1
Jarrie	94,7	85,8	82,5	68,4	87,4
La Tronche	81,6	82,5	89,8	77,5	76,8
Le Fontanil-Cornillon	90,3	81,3	84,3	74,7	76,8
Le Gua	55,8	64,1	78,0	77,9	88,5
Le Pont-de-Claix	82,4	75,0	80,0	96,5	89,1
Le Sappey-en-Chartreuse	60,7	74,1	50,2	39,5	52,1
Meylan	85,5	90,1	74,6	77,6	85,1
Miribel-Lanchâtre	63,6	84,1	99,0	77,4	90,4
Montchaboud	92,4	94,3	92,1	99,4	94,3
Mont-Saint-Martin	69,4	77,6	72,3	90,1	93,5
Murianette	87,3	87,9	75,7	78,8	59,3
Notre-Dame-de-Commiers	72,2	72,3	75,2	71,3	81,2
Notre-Dame-de-Mésage	94,9	85,0	93,1	96,8	87,9
Noyarey	82,2	83,0	76,5	75,6	77,7
Poisat	96,0	98,5	99,5	98,4	93,7
Proveysieux	74,6	83,9	75,3	81,2	85,3
Quaix-en-Chartreuse	84,8	81,1	94,7	73,0	66,8
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	92,2	84,5	91,8	87,3	85,9
Saint-Égrève	81,1	76,5	75,9	76,7	80,9
Saint-Georges-de-Commiers	95,9	84,7	77,2	76,2	85,9
Saint-Martin-d'Hères	90,6	79,6	78,9	79,0	77,2
Saint-Martin-le-Vinoux	94,1	93,6	89,9	89,7	91,5
Saint-Paul-de-Varces	75,3	81,6	85,6	83,7	89,3
Saint-Pierre-de-Mésage	89,6	85,6	83,1	66,4	78,8
Sarcenas	93,4	81,1	95,7	84,6	96,1
Sassenage	88,3	87,1	92,6	91,0	93,8
Séchilienne	58,8	54,7	97,6	83,1	81,4
Seyssinet-Pariset	68,0	74,1	79,4	82,2	79,0
Seyssins	85,5	86,3	73,5	77,6	87
Varces-Allières-et-Risset	91,0	89,1	94,0	86,5	94,3
Vaulnaveys-le-Bas	83,9	80,7	71,5	62,2	75,6
Vaulnaveys-le-Haut	66,9	69,0	69,4	67,0	64,8
Venon	92,7	77,4	83,1	83,0	80,1
Veurey-Voroize	89,5	90,0	96,0	84,1	80,1
Vif	87,2	90,5	86,7	82,8	76,4
Vizille	59,6	64,3	65,9	78,9	70,5

EXPLICATIONS SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE RENDEMENT

LES PROGRESSIONS DE PLUS DE 10 POINTS		
Jarrie	2025	Localisation d'une fuite prise sur l'alimentation directe depuis la conduite de transport
Le Gua	2024	Localisation et réparation de fuites
Le Sappey En chartreuse	2025	Détection et réparation de fuites et mise en place de vannes sectionnaires
Miribel-Lanchâtre	2024	Réseau de très petite taille (6km). Toute fuites ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement.
Saint Pierre de Mésage	2023	Réseau de très petite taille (8km). Toute fuites ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement.
Sarcenas	2023	Réseau de très petite taille (5km). Toute fuites ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement.
Vaulnaveys Le Bas	2024	Localisation et réparation de fuites

LES REGRESSIONS DE PLUS DE 5 POINTS		
Corenc	2024 et 2025	Le fonctionnement actuel hydraulique des communes de Corenc et de Meylan ne permet pas de distinguer les limites communales. Il est donc difficile de calculer de manière précise les deux rendements. Un nouveau point de comptage sera installé en 2026 en limite communale pour corriger cette anomalie.
Montchaboud	2025	Réseau de très petite taille (3km). Toute fuite ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement. Débit de perte communal de 0,7 m 3/H
Murianette	2025	FFuite estimée à 0,5 m3/h par notre équipe de RDF alors qu'à la réparation elle faisait 6m3/H. Délais de réparation de cette fuite pas en adéquation avec son débit. Débit de perte communal de 3,6m3/h

PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS

	Âge > 15 ans	Âge < 15 ans	Total général
Nombre	149 813	31 201	181 014
pourcentage	83 %	17 %	100 %

PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS AU 31.10.2023

A noter que pour une meilleure lisibilité de la donnée, les compteurs des années précédentes de 1990 ont été mis sur l'année 1990.

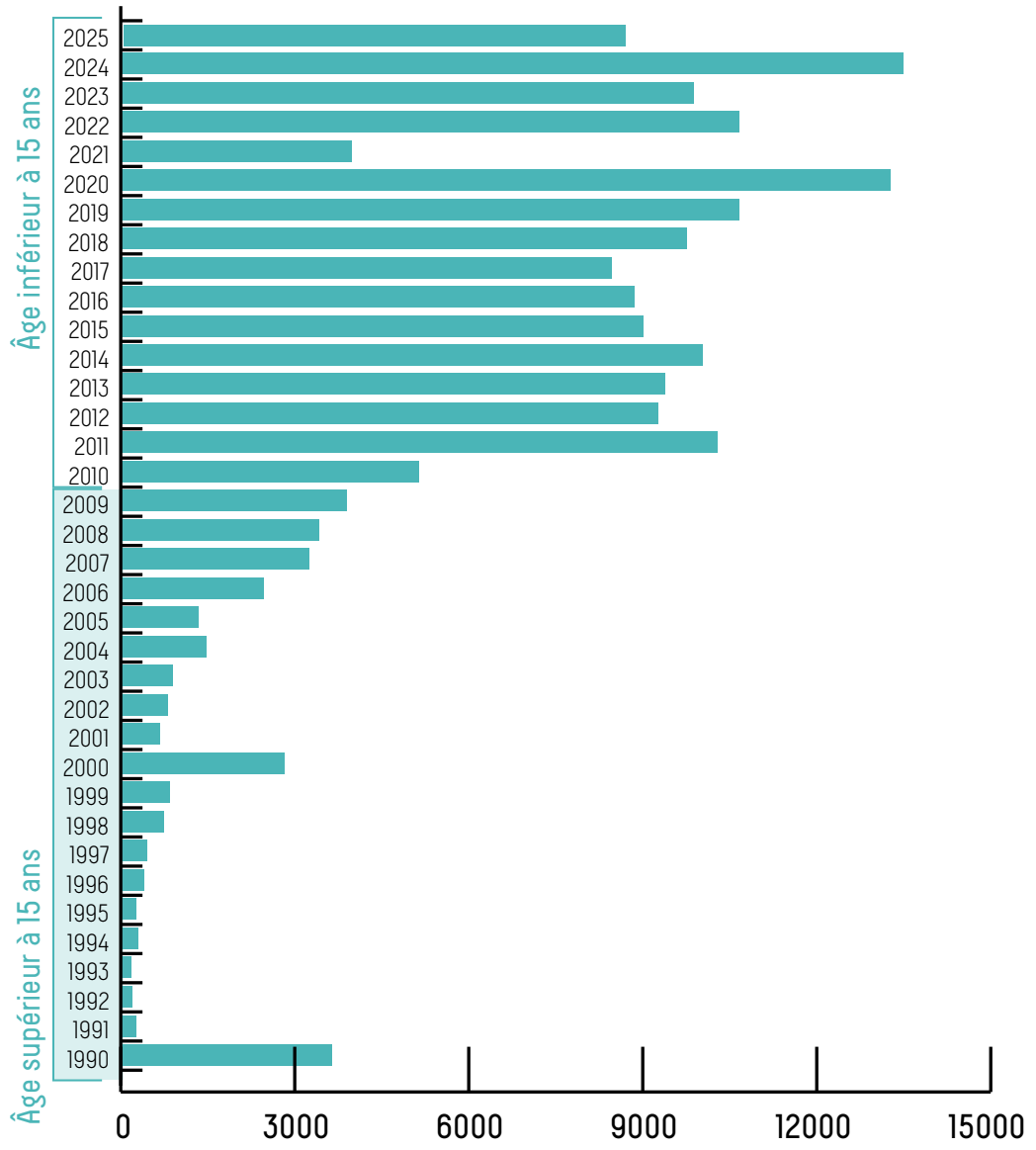

ANNEXES INVESTISSEMENTS

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE

Commune	Intitué opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
CLAIX	Allée du Gros Chêne	Renouvellement conduite + branchements AEP	50			4
Corenc	Avenue Louis Bonnet Eymard - renouvellement des conduites d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale.	Dans le cadre de la deconnexion de ruisseaux sur les réseaux des coommunes de Corenc, le SDASS prévoyait la mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale et usée. En phase étude, la prospection montre que le réseau d'eau potable était très vétuste et avait subi des casses récentes. Il a été décidé de renouveller et renforcer la conduite.	120			
CORENC	Avenue du Saint Eynard (Entre le croisement Vercors/St Eynard et Grésivaudan/St Eynard)	Renouvellement et renforcement du réseau de distribution d'eau potable et mise en séparatif (réutilisation du réseau unitaire pour le réseau EP)	100			6
ECHIROLLES	commanderie phase 2 - rue Henri Wallon et rue Guillaume Apollinaire	Renouvellement des réseaux AEP, EU, EP, création de puits d'infiltration + mise en conformité des branchements	528			33
ECHIROLLES	rue 19 mars 1962 - Viscose lot1	Renouvellement des réseaux et des branchements eau potable et assainissement avec mise en place d'un piege à cailloux, en coordination avec les aménagements du Rondeau	96			2
ECHIROLLES	Contre allée du cours J Jaures - St-MaclouP2	Renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et pluvial	183			
GIERES	Rue de la Condamine	Renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la rue de la Condamine, avec présence d'amiante et de terres polluées sur site. Reprise de branchements et de tronçons en prévision d'un chemisage. Reprise de branchements pour la distribution d'eau potable, mise au norme d'un poteau incendie et ajout de vannes de sectorisation.	33			7
GRENOBLE	rue stéphane Mallarmé	Maillage de deux conduite de distribution(80ml)	80			6
GRENOBLE	rue du Drac entre Boucher de Perthes et Nicolas Chorrier	Renouvellement de l'AEP + renouvellement des branchements EU avant chemisage	145			5
GRENOBLE	Renouvellement conduite AEP place St Laurent	Renouvellement de 45 ml de canalisation AEP en urgence avant réfection de la place	45			1
GRENOBLE	Rue Joseph Bouchayer, renouvellement de la conduite d'eau potable avec renouvellement des branchements	Renouvellement du réseau d'eau potable avec pose d'une fonte Ø100 sur 210ml avec renouvellement des branchements	210			22
GRENOBLE	Av Rhin et Danube	Renouvellement vanne DN 1000			1	
GRENOBLE	189 crs de la Libération	Création chambre de débitmétrie			1	
HERBEYS	ch du Chatelard à Herbeys	Sécurisation du hameau de Romage depuis le secteur de la Côte, réseau d'eau potable renouvelé en domaine public pour supprimer le réseau en amiante en domaine privé	1400		1	40
LA TRONCHE	passage Ricoud	Création branchement EU de l'Immeuble Le Century				
LE FONTANIL-CORNILLON	Réservoir de rochepleine	Réfection Génie Civil + équipement complet chambre de vanne + raccordements et aménagements extérieurs			1	
MEYLAN	Rue des Aiguinards	Renouvellement et renforcement du réseau de distribution d'eau potable et des branchements sur la rue des Aiguinards.	630			25

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitué opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
MEYLAN	Rue du pré d'Elle, renouvellement de la conduite AEP ainsi que la reprise des branchements	Abandon d'une conduite DN80mm+ bascule branchement et PI sur la conduite en parallèle DN 100mm				16
NOYAREY	Chemin des Bauches	Remplacement conduite Ø80mm par fonte DN 100	80			
PONT DE CLAIX	Surpresseur AEP marcellines - Voie des collines	Création d'une station de surpression AEP sur l'adduction du réservoir de marcellines + ajout d'un PEI	13	24	1	
QUAIX EN CHARTREUSE	RD57 - La Cîme de Montquaix	Renouvellement de l'adduction des réservoirs d'eau potable du Croz, Montquaix, Méarie. Tranche 2		1160		
QUAIX EN CHARTREUSE	La Frette	Mise en service conduite AEP + renouvellement 14 branchements	350		1	12
SARCENAS	RD57 - Hameau du Croz	Renouvellement de l'adduction des réservoirs d'eau potable du Croz, Montquaix, Méarie. Tranche 1 + création en tranchée commune d'une conduite de distribution en prévision de la future alimentation du hameau du Croz ; Cette conduite allant du point haut du projet de renouvellement de la conduite d'adduction, jusqu'au pont au croisement de la RD57 et de la route de la Bonnetière au dessus du ruisseau de Sarcenas.	450	1120		
SARCENAS	Col de porte, renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable du réservoir du château par le captage de Fontfroide - RSAR22001	Suite à des casses liées à l'exploitation forestière, reprise d'une portion du réseau d'adduction allant du captage de Fontfroide et en direction du réservoir du château. + refonte de la piste forestière sous le budget exploitation AEP		252		
SEYSSINS	Av de la Poste	Maillage de deux conduite de distribution	10			
ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF	Sécurisation AEP des commiers - Tranche 4 - stations de pompage et réservoirs	création de 3 ouvrages AEP : - station de pompage et bache 80 m3 du gymnase - station de pompage et nouvelle cuve 300 m3 au réservoir de St Georges - station de surpression "en ligne" de Notre Dame	3			
ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF	Sécurisation AEP des commiers - Tr 3-4 - Montée du moulin-montée des chauvets et route de Lachal	création d'un réseau d'adduction(refoulement) AEP DN 125 fonte- Renouvellement distribution Fonte DN 125 et 100 avec mise en conformité de 12 branchements + création/restructuration ouvrage régulation de pression enterré	780	620	1	12
ST MARTIN D'HERES	Avenue Paul Langevin	Renouvellement réseau AEP amiante.	16			
ST MARTIN D'HERES	rue Beethoven	renouvellement de la conduite AEP (200ml en 150 et 100mm et 8 branchements), création d'une antenne EP et renouvellement de 7 branchements EU	200			8
ST MARTIN D'HERES	rue George Sand (partie sud)	renouvellement de la conduite AEP (285ml en 150mm, 8 branchements) et renouvellement de 8 branchements assainissement	285			8
ST MARTIN D'HERES	rue Emile Zola	renouvellement des branchements d'eaux usées et d'eau potable	370			15
ST MARTIN D'HERES	rue Victor Hugo	renouvellement des réseaux et des branchements eau potable et assainissement	300			12

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitué opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
ST MARTIN LE VINOUX	chemin du Gargotier	Création d'une antenne AEP pour desserte de la future ZAC des Sagnes + renouvellement du réseau EU	95			1
ST PAUL DE VARCES	impasse de l'Ormeraie, chemins du rocher de St Loup, des Racles et de la Bascule	Renouvellement de lacanalisation d'eau potable fuyarde et mise en conformité des branchements de cette conduite en domaine privé + DECI (2 hydrants changés)	415			23
ST PIERRE DE MESAGE	Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et des poteaux incendies. Restructuration du réseau d'assainissement. Mise en conformité des branchements rue des Durands à Saint Pierre de Mésage.	Renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable. Renouvellement et mise en conformité des branchements. Renouvellement et déplacements de 2 poteaux incendie. Suppression d'un poteau incendie. Création d'un collecteur d'eaux usées sur la partie Sud de la rue pour restructurer le réseau avec passage en servitude sur une parcelle privée. Renouvellement du réseaux d'eaux usées sur la partie Nord de la rue. Renouvellement et mise en conformité des branchements. Création d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un puits d'infiltration sur la partie Nord de la rue pour la déconnection de deux grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées.	420		1	22
VEUREY-VOROIZE	RD 1532 av de Valence	Déviation conduite AEP et EU pour restructuration d'un pont par le service Ouvrages d'art	30			
VIF	hameau de la Merliere	Rehabilitation du réservoir de la Merliere (chambre de vannes, menuiseries, équipements)			1	
VIZILLE	Rue du Général de Gaulle (entre la route d'Uriage et la rue Carnot)	Mise en séparatif du réseau d'assainissement par la création d'un collecteur et de branchements d'eaux pluviales, le renouvellement des branchements d'eaux usées, le renouvelement de la conduite et des branchements d'eau potable.	253			58

ANNEXES USAGERS

MOYENS DE FACTURATION

La facturation

Grenoble-Alpes Métropole a confié par délégation de service public la triple prestation de relève, facturation et de recouvrement à la SPL Eaux de Grenoble Alpes, par délibération du 18 décembre 2015. Cette délégation permet de faire bénéficier à l'ensemble des usagers des moyens de paiement les plus adaptés à la situation de chacun (prélèvement à la facture, prélèvement mensuel, TIP, chèque, virement, carte bleue et paiement en espèce sans frais dans tout bureau de poste).

Le tableau suivant présente les montants facturés selon les modes de régularisation choisis par les abonnés.

	2023		2024		2025	
Paiement par :	Montants (m€)	Répartition (%)	Montants (m€)	Répartition (%)	Montants (m€)	Répartition (%)
Chèque et TIP	11,99	15	10,56	13	11,23	11,23
Carte bleue (internet)	5,46	7	5,70	7	7,55	7,55
Virement bancaire	22,10	27	23,44	29	27,25	27,25
Prélèvement unique	27,06	33	27,22	34	37.12	37,12
Mensualisation	12,84	16	12,07	15	15,67	15,67
Espèces	0,49	1	0,44	1	0,31	0,31
Prestataire Recouvrement	0,72	1	0,72	1	0,87	0,87
TOTAL	**80,66**	**100**	**80,15**	**100**	**100**	**100**

Les mouvements

	2023	2024	2025
Résiliations	20 578	20 786	20 988
Abonnements	21 200	21 420	21 515
Total mutation	41 778	42 206	42 503

GRILLE TARIFAIRE UNIQUE 2025

Part fixe annuelle métropolitaine pour tout usager en €HT	
DN 12, DN 15, DN 20 et DN 25	31,00
DN 30	100,00
DN 40	225,00
DN 50	350,00
DN 60 et 65	350,00
DN 80	500,00
DN 100	500,00
DN 150	1 000,00
DN 200	1 500,00
DN 250	1 500,00
Part Variable Domestique métropolitaine (€HT/m³)	
Tarif domestique	1,1267 €/m³
Part Variable Non-Domestique métropolitaine, par tranche de consommation (€HT/m³)	
Tarif non-domestique : En dessous de 500 m³	1,1267 €/m³
Tarif non-domestique : de 500 à 5000 m³	1,5270 €/m³
Tarif non-domestique : Au-delà de 5000 m³	1,7376 €/m³

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2025

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 106031902 DU 26 novembre 2025

CONTRAT 0621356

Facture émise par

Eaux Grenoble Alpes

Société Publique Locale, opérateur pour le compte de Grenoble Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur : eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	57,03 €
Total	409,53 €

Votre consommation
Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — **120 M³**

MONTANT NET A PAYER **409,53 €**

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année. Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0,00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR80ZZZ455343
RUM : TIP0015810000000062135601060319O2

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 409,53 €

Date, lieu et signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 5800000000621356010603190293O151 40953

SPL Eaux de Grenoble Alpes - 50 rue Jean Vaujany CS 22433, 38034 Grenoble Cedex 2 - SIRET 79934418900078 - TVA n° FR34799344189 - APE 3600Z - IBAN FR7613825002000800805233944 - BIC

FACTURE N° **106031902** DU **26 novembre 2024** CONTRAT **0621356**

DÉTAIL DE VOTRE CONSOMMATION	N° compteur	Diamètre (mm)	Période de consommation	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation

Volume à facturer **120 M³**

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Période de consommation	Qté	Prix unitaire HT €	Montant HT €	TVA %	Montant TTC €
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE						
Part fixe - Métropole	du 01/01/25 au 31/12/25	2	15,5000	31,00	5,50	32,71
Consommation - Métropole	du 01/01/25 au 31/12/25	120	1,1267	135,20	5,50	142,64
Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,0589	7,07	5,50	7,46
			SOUS-TOTAL	**173,27**		**182,81**
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES						
Part fixe - Métropole	du 01/01/25 au 31/12/25	2	3,5000	7,00	10,00	7,70
Conso. assainissement collectif - Métropole	du 01/01/25 au 31/12/25	120	1,2272	147,26	10,00	161,99
			SOUS-TOTAL	**154,26**		**169,69**
ORGANISMES PUBLICS						
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,0100	1,20	5,50	1,27
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,0100	1,20	10,00	1,32
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,4300	51,60	5,50	54,44
			SOUS-TOTAL	**54,00**		**57,03**

TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES	381,53 €
MONTANT TVA 5,50 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS	12,45 €
MONTANT TVA 10,00 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS	15,55 €
TOTAL GÉNÉRAL TTC	409,53 €
MONTANT NET A PAYER	**409,53 €**

EXPLICATIONS

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE. Collectivité publique, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain. www.lametro.fr/ 3,rue Malakoff - 38031 Grenoble Cedex 1.

SPL EAUX DE GRENOBLE-ALPES. Société publique locale, opérateur de Grenoble-Alpes Métropole notamment pour la facturation.

PART(S) FIXE(S). Abonnement(s) et/ou location compteur et parts fixes facturés au semestre.

EAU POTABLE. Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

EAUX USÉES. Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement dans la station d'épuration.

REDEVANCE PRÉLÈVEMENT. Redevance collectée par l'Agence de l'eau Rhône-Alpes-Méditerranée-Corse (RMC), établissement public d'État, qui aide fi nancièrement les communes à s'équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et qui subventionne les travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET MODERNISATION DES RÉSEAUX. Redevances collectées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) pour aider financièrement les communes à lutter contre la pollution.

MÉDIATION DE L'EAU Elle a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement. Médiation de l'eau - BP40 463 - 75366 Paris cedex 08 - www.mediation-eau.fr/ Attention : Avant de saisir la médiation, vous devez avoir épuisé les recours internes proposés par votre distributeur.

VOIES DE RECOURS. Vous pouvez contester la somme mention- née dans la présente facture en saisissant directement le Tribunal d'instance (montant inférieur ou égal à 10 000€) et le Tribunal de grande instance (au-delà de 10 000€).

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Mensualisation ou prélèvement simple. *Demandez-nous un mandat SEPA.*
- Carte Bancaire en ligne sur eau.grenoblealpesmetropole.fr
- TIP (au dos) à dater et signer et à nous retourner. *accompagné d'un RIB la première fois.*
- Chèque *libellé à Eaux de Grenoble Alpes*
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR7613825002000800805233944. Veuillez mentionner "contrat 0621356" dans le libellé de votre virement.

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2026

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° **106658510** DU **2 février 2026**

CONTRAT **0621356**

Facture émise par

Eaux Grenoble Alpes

Société Publique Locale, opérateur pour le compte de Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Production et distribution de l'eau potable	175,35 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	65,37 €
Total	410,41 €

Votre consommation
Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 — **120 M³**

MONTANT NET A PAYER — **410,41 €**

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11.71 € actualisée chaque année. Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR80ZZZ455343
RUM : TIP00158100000000621356010665851O

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 410,41 €

Date, lieu et signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 3000000000062135601066585109O3151 41041

FACTURE N° 106658510 DU 2 février 2026 CONTRAT 0621356

DÉTAIL DE VOTRE CONSOMMATION	N° compteur	Diamètre (mm)	Période de consommation	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation

Volume à facturer——120 M³

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Période de consommation	Qté	Prix unitaire HT €	Montant HT €	TVA %	Montant TTC €
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE						
Part fixe - Métropole - diamètre 20-25	du 01/01/26 au 31/12/26	2	15,5000	31,00	5,50	32,71
Consommation - Métropole	du 01/01/26 au 31/12/26	120	1,1267	135,20	5,50	142,64
			SOUS-TOTAL	166,20		175,35
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES						
Part fixe - Métropole	du 01/01/26 au 31/12/26	2	3,5000	7,00	10,00	7,70
Conso. assainissement collectif - Métropole	du 01/01/26 au 31/12/26	120	1,2272	147,26	10,00	161,99
			SOUS-TOTAL	154,26		169,69
ORGANISMES PUBLICS						
Prélèvement ressource eau - Agence eau	du 01/01/26 au 31/12/26	120	0,0589	7,07	5,50	7,46
Consommation d'eau potable - Agence eau	du 01/01/26 au 31/12/26	120	0,3900	46,80	5,50	49,37
Performance réseaux eau potable - Agence eau	du 01/01/26 au 31/12/26	120	0,0330	3,96	5,50	4,18
Performance systèmes assainiss. - Agence eau	du 01/01/26 au 31/12/26	120	0,0330	3,96	10,00	4,36
			SOUS-TOTAL	61,79		65,37

TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES	382,25 €
MONTANT TVA 5,50 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS	12,33 €
MONTANT TVA 10,00 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS	15,83 €
TOTAL GÉNÉRAL TTC	410,41 €
MONTANT NET A PAYER	410,41 €

SPL Eaux de Grenoble Alpes - 50 rue Jean Vaujany CS 22433, 38034 Grenoble Cedex 2 - SIRET 79934418900078 - TVA n° FR34793944189 - APE 3600Z - IBAN FR7613825002000808052339 44 - BIC

EXPLICATIONS

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE. Collectivité publique, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain. www.grenoblealpesmetropole.fr/eau
3, rue Malakoff - 38031 Grenoble cedex 1.

SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES. Société publique locale, opérateur de services pour le compte des collectivités publiques.

PART FIXE. Abonnement(s) et/ou location du compteur selon le diamètre. Elle est facturée indépendamment de toute consommation.

EAU POTABLE. Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

EAUX USÉES. Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement dans la station d'épuration.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE (RMC). Les redevances perçues par cet établissement public de l'État financent des actions en faveur de la préservation des ressources en eau et de la biodiversité. Il s'agit des redevances consommation d'eau potable et prélèvement ressource eau ainsi que les contributions relatives aux performances des réseaux d'eau potable et systèmes d'assainissement collectif.

MÉDIATION DE L'EAU. Elle a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges entre le consommateur et le service public d'eau potable et d'assainissement. www.mediation-eau.fr/
Médiation de l'eau - BP40 463 - 75366 Paris cedex 08
Attention : Avant de saisir la médiation, vous devez avoir épuisé les recours internes proposés par votre distributeur.

VOIES DE RECOURS. Vous pouvez contester la somme mentionnée dans la présente facture en saisissant directement le Tribunal d'instance (montant inférieur ou égal à 10 000€) et le Tribunal de grande instance (au-delà de 10 000€).

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Mensualisation ou prélèvement simple. ***Demandez-nous un mandat SEPA.***
- Carte Bancaire en ligne sur eau.grenoblealpesmetropole.fr
- Chèque *libellé à* ***Eaux de Grenoble Alpes***
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR7613825002000808052339 44. Veuillez mentionner "contrat 0621356" dans le libellé de votre virement.
- TIP (au dos) à dater et signer et à nous retourner. ***accompagné d'un RIB la première fois.***
- Espèces **sans frais** dans le réseau FDJ agréé Nirio (Bar-Tabac-Presse).

Téléchargez gratuitement l'app Nirio sur Google Play et App Store.

Scannez ce QR code avec l'app Nirio pour générer un QR code de paiement. Avec **votre pièce d'identité** et votre smartphone, rendez-vous dans le réseau FDJ agréé Nirio (liste disponible depuis l'app Nirio ou sur nirio.fr).

nirio

ANNEXE GESTION FINANCIÈRE

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS (périmètre département de l'eau)

Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées et des procédures associées.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre ACBC renouvelés	75	85	74	89	119
Nombre ACBC (lots) lancés	31	27	22	29	24
Nombre marchés (lots) lancés	58	64	67	93	91
Nombre avenants passés	21	18	35	43	64
Nombre de marchés soumis en CAO	35	54	63	75	42
Nombre d'avenants soumis en CAO	5	5	10	2	7
Nombre de protocoles transactionnels	2	2	8	2	1
Nombres de délibérations rédigées	13	9	15	7	2
Nombre de dossiers rapportés au Président	98	66	93	104	120

Evènement 2025 :

- changement logiciel de délibération,
- changement des seuils de signature et dossiers soumis au CM (cf délib déc 2024) => moins de délibérations et plus de points rapportés à l'exécutif.

Evènement 2026 :

- nouveaux seuils pour 2026 et 2027,
- intégration obligatoirement d'un critère environnemental dans les consultations.

BALANCE ÉCONOMIQUE

SECTION D'EXPLOITATION (en €)				
CHAP	**DÉPENSES**	**9 795 793,87**	**10 491 023,39**	**8 863 833,61**
011	Charges à caractère général	10 454 320,03	13 831 101,00	13 608 933,36
012	Charges de personnel	308,00	3 800,00	0,00
014	Atténuations de produits	252 692,21	480 160,00	293 043,99
65	Autres charges de gestion courante	1 997 157,55	1 959 000,00	1 573 709,59
66	Charges financières	87 779,00	208 340,00	86 455,81
67	Charges exceptionnelles	20 115,00	16 161,00	16 161,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	22 608 165,66	26 989 585,39	24 442 137,36
Total dépenses réelles de fonctionnement		0,00	7 678 308,54	0,00
023	Virement à la section d'investissement	7 800 661,41	10 000 000,00	8 802 979,49
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 800 661,41	17 678 308,54	8 802 979,49
Total dépenses d'ordres de fonctionnement		7 761 373,29	18 141 517,1	7 800 661,41
Total dépenses de fonctionnement		30 408 827,07	44 667 893,93	33 245 116,85

CHAP	**RECETTES**	**CA 2024**	**BP + DM 2025**	**CA 2025**
013	Atténuations de charges	69 899,37	27 325,00	107 670,77
70	Prestations de services	4 044 089,72	4 226 376,00	4 240 377,32
74	Subventions d'exploitation	373 742,39	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	33 600 125,63	33 115 738,00	33 740 969,49
76	Produits financiers	302 788,57	140 000,00	121 619,17
77	Produits exceptionnels	47 236,08	0,00	243 324,56
78	Reprises sur provisions	78 059,00	45 580,00	45 580,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		38 515 940,76	37 555 019,00	38 499 541,31
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	775 266,21	2 368 000,00	1 510 162,04
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	4 744 874,93	0,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		775 266,21	7 112 874,93	1 510 162,04
Total recettes de fonctionnement		39 291 206,97	44 667 893,93	40 009 703,35

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)				
CHAP	**DÉPENSES**	**3 716 469,79**	**4 130 000,00**	**3 807 070,12**
16	Emprunts et dettes assimilées	336 346,76	692 500,00	217 269,53
20	Immobilisations incorporelles	3 762 468,97	6 176 750,00	4 362 569,32
21	Immobilisations corporelles	11 574 942,79	12 387 500,00	8 967 464,23
23	Immobilisations en cours	0,00	9 000,00	2 380,00
26	Titres de participation	0,00	105 310,00	105 303,15
27	Autres immobilisations financières	19 390 228,31	23 501 060,00	17 462 056,35
Total dépenses réelles d'investissement		0,00	8 861 531,07	0,00
001	Solde d'éxécution d'investissement reporté		40 000 000,00	1 345 083,63
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00	48 861 531,07	1 345 083,63
Total dépenses mixtes d'investissement		775 266,21	2 368 000,00	1 510 162,04
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 775 405,71	19 000 000,00	262 113,59
041	Opérations patrimoniales	7 550 671,92	21 368 000,00	1 772 275,63
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 205 426,10	10 900 000	7 550 671,92
Total dépenses d'investissement		26 940 900,23	93 730 591,07	20 579 415,61

CHAP	**RECETTES**	**CA 2024**	**BP + DM 2025**	**CA 2025**
13	Subventions d'investissement	1 389 507,46	876 000,00	377 171,16
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	7 301 751,46	2 000 000,01
23	immobilisations en cours	2 520,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	111 274,58	13 000,00	13 007,44
Total recettes réelles d'investissement		3 503 302,04	8 190 751,46	2 390 178,61
1068	Dotations, fonds divers et reserves	9 174 036,43	8 861 531,07	8 861 531,07
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00	40 000 000,00	1 345 083,63
Total dépenses mixtes d'investissement		9 174 036,43	48 861 531,07	10 206 614,70
021	Virement de la section de fonctionnement		7 678 308,54	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 800 661,41	10 000 000,00	8 802 979,49
041	Opérations patrimoniales	6 775 405,71	19 000 000,00	262 113,59
Total recettes d'ordre d'investissement		14 576 067,12	36 678 308,54	9 065 093,08
Total recettes d'investissement		27 253 405,59	93 730 591,07	21 661 886,39

ANNEXE GOUVERNANCE

ODJ DES CONSEILS D'EXPLOITATION

Toutes les délibérations signalées dans le chapitre « gouvernance » ont été soumises à l'approbation du Conseil d'Exploitation. Ce tableau ne rappelle donc que les points d'informations. A l'inverse, toutes les délibérations n'étant pas présentées au Comité des Usagers, le tableau de la page suivante précise lesquelles étaient à l'ordre du jour.

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 22 JANVIER 2025	
Informations	• Proposition de projets de recherche avec l'université de Grenoble Alpes sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau. • Liste des conventions EDF. • Bilan des contentieux. • Appel à projets de solidarité internationale pour l'année 2023 et présentation d'un projet au Sénégal par l'association Tetraktys. • Point audit de certification des régies eau potable et assainissement.
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ».
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 12 MARS 2025	
Informations	• Bilan travaux 2024 et programmation 2025 des régies eau potable et assainissement. • Point d'étape négociation annuelle obligatoire 2025. • Mise en service d'une nouvelle gestion d'activités au sein du service EIT.
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ».
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 MAI 2025	
Informations	• Présentation des grands travaux des régies eau potable et assainissement. • Enquête satisfaction usagers. • Enquête qualité et santé au travail (Malakoff). • Travaux d'exploitation Rochefort.
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ».
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 17 JUIN 2025	
Informations	• Enquête qualité et santé au travail (Malakoff). • Campagne de communication sur la qualité de l'eau. • Bilan du dispositif de tarification sociale de l'eau. • Points complémentaires à la demande des membres du conseil d'exploitation des régies : o devenir de l'alimentation en eau potable de la plateforme chimique de Pont de Claix et son traitement des eaux usées, avec la réduction des entreprises et des activités, o devenir et la responsabilité de la continuité de gestion des pompages de la nappe sous la plateforme chimique de Jarrie en protection de la nappe 371, en cas de défaillance partielle ou totale des exploitants de la plateforme, o point sur les décisions des travaux de réfection de la conduite de distribution sur l'av. Jeanne d'Arc à Grenoble.
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ».
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 04 SEPTEMBRE 2025	
Informations	• Définition du cadre stratégique de suivi et d'intervention foncière dans les espaces agricoles, forestiers et naturels métropolitains et de sa convention d'assistance technique entre GAM, la SAFER et l'EPFL du Dauphiné. • Bilan des marchés publics sous forme d'accords-cadres à bon de commande. • Budget vert : présentation de la méthode et détail de la classification des dépenses. • Projet de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur).
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ».
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 09 OCTOBRE 2025	
Informations	• Plan d'actions pour l'amélioration de la performance des réseaux d'eau potable. • Bilan des ressources en eau potable après la période estivale.
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ».
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 27 NOVEMBRE 2025	
Informations	• SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) - Rapport annuel des représentants de Grenoble Alpes Métropole au Conseil d'Administration pour l'exercice 2024. • Bilan des Schéma directeurs eau potable et assainissement. • Devenir des réseaux eau, assainissement DECI du secteur Bastille à Grenoble. • Campagne d'information sur les lingettes et actions en cours avec l'éco organisme CITEO. • Point d'information domanialité. • Etat des lieux des réseaux en chlorure de vinyle monomère –réseaux GAM.
Délibérations	• Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ».

ODJ DES COMITÉS DES USAGERS

COMITE DES USAGERS DU 22 JANVIER 2025	
Informations	• Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac pour la période 2025-2034. • Proposition de projets de recherche avec l'université de Grenoble Alpes sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau. • Bilan des contentieux. • Point sur l'appel à projets de solidarité internationale pour l'année 2023 et présentation d'un projet au Sénégal par l'association Tetraktys. • Point audit de certification des régies eau potable et assainissement.
Délibérations	• Aucune.
COMITE DES USAGERS DU 12 MARS 2025	
Informations	• Bilan travaux 2024 et programmation 2025 des régies eau potable et assainissement. • Avis sur le schéma d'Aménagement intégré du Drac au stade avant-projet. • Mission nappe.
Délibérations	• Budget primitif 2025 eau.
COMITE DES USAGERS DU 13 MAI 2025	
Informations	• Présentation des grands travaux des régies eau potable et assainissement . • Enquête satisfaction usagers. • Enquête qualité et santé au travail (Malakoff). • Travaux d'exploitation Rochefort. • Adaptation du traitement à Aquapole pour limiter les consommations électriques et notre impact Carbone. • Budgets principal et budgets annexes : comptes administratifs 2024 et présentation du budget principal et des budgets annexes sous forme de « budget climat ». • Budget annexe Régie Eau Potable - Affectation des résultats 2024. • Budget annexe Régie Assainissement - Affectation des résultats 2024. • Budget annexe Opérations d'aménagement – Affectation des résultats 2024.
Délibérations	• Aucune.
COMITE DES USAGERS DU 4 SEPTEMBRE 2025	
Informations	• Projet de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur).
Délibérations	• Appel à projets en matière de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : choix des lauréats 2025. • Engagement de Grenoble Alpes Métropole dans le diagnostic pour la mise en œuvre d'un PTGE (Projet de Territoire pour la gestion de l'eau) et modalités de participation financière. • Budget annexe Régie Eau Potable - Décision modificative n°1 (Budget Supplémentaire), exercice 2025.
COMITE DES USAGERS DU 27 NOVEMBRE 2025	
Informations	• Bilan des Schéma directeurs eau potable et assainissement. • Devenir des réseaux eau, assainissement DECI du secteur Bastille à Grenoble. • Campagne d'information sur les lingettes et actions en cours avec l'éco organisme CITEO. • Etat des lieux des réseaux en chlorure de vinyle monomère –réseaux GAM. • Lettre de l'eau année 2026.
Délibérations	• Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2026. • Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026.

SECTEURS ADMINISTRATIFS - GESTION DES ABONNÉS EAU POTABLE

Répartition des abonnés selon des accueils de l'eau potable

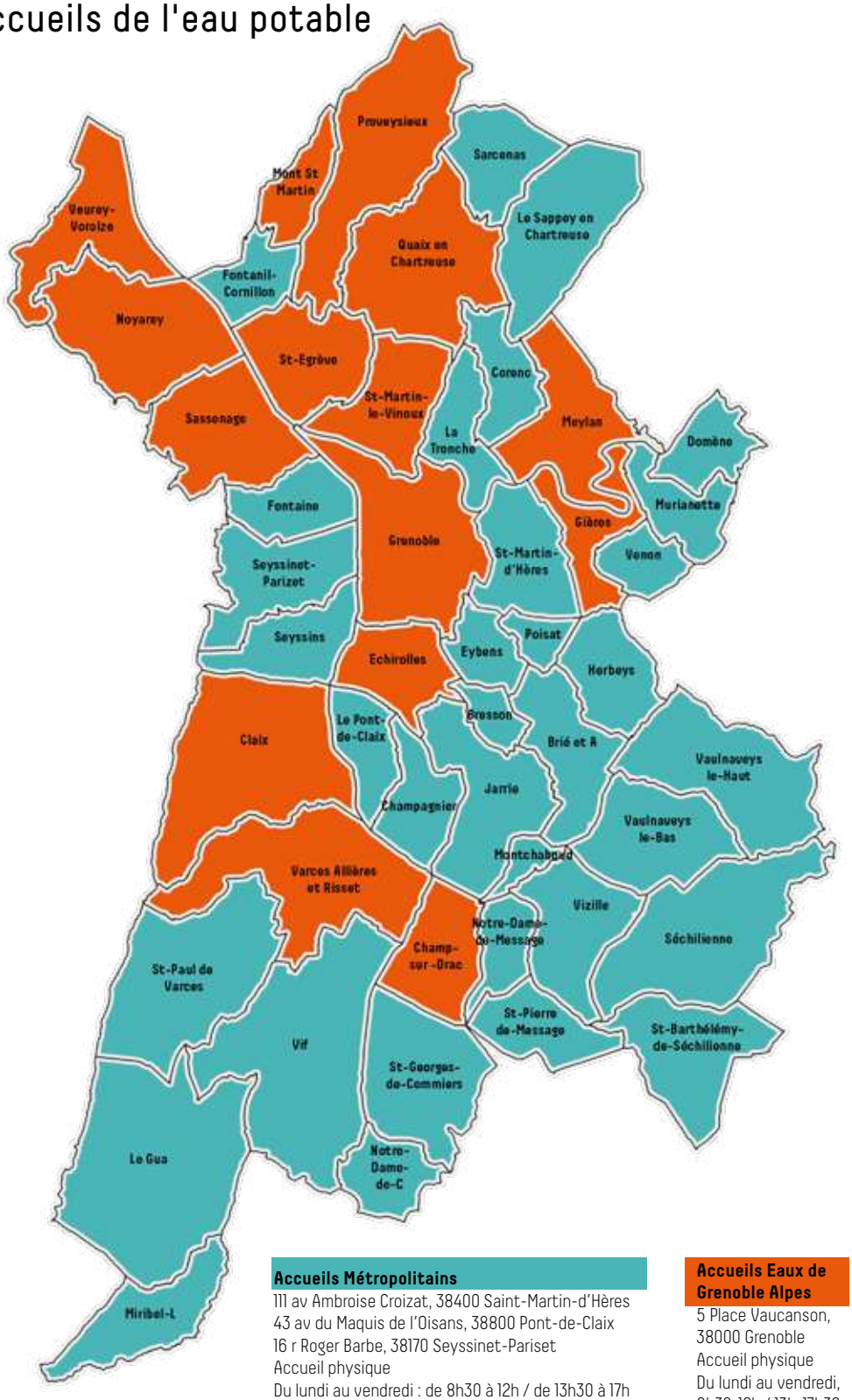

Accueils Métropolitains

111 av Ambroise Croizat, 38400 Saint-Martin-d'Hères
43 av du Maquis de l'Oisans, 38800 Pont-de-Claix
16 r Roger Barbe, 38170 Seyssinet-Pariset
Accueil physique
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h / de 13h30 à 17h
Accueil téléphonique
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h

Numéro unique : 04 85 59 50 00

Accueils Eaux de Grenoble Alpes

5 Place Vaucanson,
38000 Grenoble
Accueil physique
Du lundi au vendredi,
8h30-12h / 13h-17h30
Accueil téléphonique
Du lundi au vendredi
8h30-12h / 13h-17h30
04 76 86 20 70

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
04 76 59 59 59

Accueil du public :
1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :
3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France

grenoblealpesmetropole.fr

Crédits photos :
Anne Chopard : p.24 - Fanny Fontaine : p.23,
Guillaume Duméry : p.2, p.8, p.13 (bas), p.19, p.23, p.40 (haut) - Luc Quinton : p.18- Clara Goubault : p13 haut), p.28 (bas), p.29 (à Gauche), p.30 - Fabrice Grondeau : p.10 - Régis Bouchu : p.11(droite), p.53,

Mai 2025

Document imprimé sur papier recyclé.